



**REPUBLIQUE DU NIGER**



**CEDEAO**



**FAO**

**APPUI À LA PRÉPARATION DU PLAN DE CONVERGENCE  
POUR LA GESTION ET L'UTILISATION DURABLES DES  
ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST**

**RAPPORT PAYS. NIGER**  
*(Rapport Final)*

**Dr Amadou Seidou**  
**Consultant national**

**Septembre, 2011**

**TABLE DES MATIERES**

SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
1. INTRODUCTION.....	1
2. ASPECTS PHYSIQUES ET SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	2
SITUATION GÉOGRAPHIQUE.....	2
CLIMAT ET ASPECTS HYDRO PHYSIQUES .....	2
ASPECTS SOCIO ECONOMIQUES .....	3
3. ESPACES/ECOSYSTEMES FORESTIERS ET AGRO FORESTIERS : SITUATION ACTUELLE/EVOLUTION - VALORISATION .....	3
EVALUATION TENDANCIELLE DES FORMATIONS FORESTIÈRES NATURELLES ET TYPOLOGIE.....	3
VALORISATION DES ECOSYSTÈMES ET COMMERCE TRANSFRONTALIER DES PRODUITS FORESTIERS LIGNEUX ET NON LIGNEUX.....	5
4. PRINCIPAUX PROBLÈMES DES ESPACES/ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS ET AGRO- FORESTIERS .....	7
MÉCONNAISSANCE DES ECOSYSTÈMES ET FAIBLE PERFORMANCE DE LA PLANIFICATION.....	7
CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SÉCHERESSES RÉCURRENTES .....	8
FAIBLESSE DES ÉCONOMIES LOCALES ET PAUVRETÉ .....	8
DÉGRADATION ET DÉPÉDITION DES ECOSYSTÈMES NATURELS ET AGRO FORESTIERS .....	9
MENACES ET PRESSIONS ANTHROPIQUES INCONTRÔLÉES .....	9
5. GOUVERNANCE FORESTIERE (POLITIQUES ET STRATEGIES, CADRE INSTITUTIONNEL, CADRE LEGISLATIF, MOBILISATION DES RESSOURCES) .....	10
POLITIQUES FORESTIÈRES ET STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE.....	10
SITUATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL .....	10
SITUATION DU CADRE JURIDIQUE ACTUEL .....	11
MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET OPPORTUNITÉS NOUVELLES.....	13
6. PRINCIPALES FORCES, INSUFFISANCES ET/OU FAIBLESSES EN MATIERE DE GOUVERNANCE FORESTIERE.....	14
FORCES ET INSUFFISANCES/FAIBLESSES DES POLITIQUES ET DES STRATÉGIES.....	15
FORCES ET INSUFFISANCES/FAIBLESSES DU CADRE INSTITUTIONNEL .....	16
FORCES ET INSUFFISANCES/FAIBLESSES DU CADRE JURIDIQUE .....	16
FORCES ET INSUFFISANCES/FAIBLESSES DES MÉCANISMES DE MOBILISATION DES RESSOURCES ..	17
7. CONCLUSIONS / RECOMMANDATIONS .....	18
Documents consultés .....	20
Annexes .....	21
RECOMMANDATIONS FACE AUX PROBLÈMES ET DÉFIS MAJEURS .....	45
RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE .....	47

**Annexes**

Annexe 1. Extrait des TDRs de la consultation nationale .....	21
Annexe 2. Structures et/ou personnes rencontrées .....	22
Annexe 5. Indicateurs macroéconomiques de 2005 à 2008 (source : INS. 2009).....	25
Annexe 3. Ecosystèmes forestiers à statuts particuliers .....	26
Annexe 4. Commercialisation/valorisation de produits forestiers, ligneux et non ligneux .....	27
Annexe 6. Liste synoptique de Conventions, Accords, Traités.....	35
Annexe 7. Compilation des projets/programmes de gestion des ressources naturelles partagées et/ou transfrontalières en cours d'exécution.....	38
Annexe 8. Actions détaillées envisageables.....	45

**Illustrations**

Carte 1. Zones climatiques, INS, 2010.....	2
Carte 2. Zonage agro écologique MHE/LCD 2005 .....	3
Carte 3. Répartition de la population, SIGNER, 2007 .....	3

## Sigles et abréviations

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEM	Accords Environnementaux Multilatéraux
ALG	Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako- Gourma
ANCR	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour gérer l'Environnement Mondial
ANGA	Association Nationale des Professionnels de la Gomme Arabique
ASI	Société Achat Service Internationale
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCC	Convention sur les Changements Climatiques
CCD	Convention sur la lutte Contre la Désertification
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel
CITES	Convention sur le commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage menacées d'Extinction
CMNNC	Commission Mixte Nigéro Nigériane de Coopération
CMS	Convention sur les Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSF	Centre National de Semences Forestières
COFO	Commission Foncière
COGERAT	Projet de Cogestion des Ressources Naturelles de l'Air et du Ténére
DPN/R	Direction des Parcs Nationaux et Réserves
ECOPAS	Ecosystèmes Partagés en Afrique Soudano Sahélienne
FAO	Organisation Mondiale pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
MHE/LCD	Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisation non Gouvernementale ;
PAFN	Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles
PAMT	Programme d'Actions à Moyen Terme
PAN/LCD/GRN :	Programme d'Actions National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PANA	Programme d'Actions National pour l'Adaptation au Changement Climatique
PGIE	PGIE : Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes des Bassins Versants dans les Régions Transfrontalières entre le Niger et le Nigeria
PLECO	Programme de Lutte contre l'Ensablement des Cuvettes Oasiennes
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRSA	Programme de Sécurité Alimentaire
ROSELT	Réseau d'Observatoires et de Suivi Écologique à Long Terme
SED	Stratégie Energie Domestique
SIRN	Système d'Information sur les Ressources Naturelles
SNGE	Société Nigérienne de Gestion de l'Environnement
SNPA/DB	Stratégie Nationale et Plan d'Actions en matière de Diversité Biologique
SNPA/ER	Stratégie Nationale et Plan d'Action sur les Energies Renouvelables
UAM	Université Abdou Moumouni de Niamey
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WAP	Complexe des parcs W, Arly et Pendjari

## 1. INTRODUCTION

Les écosystèmes forestiers et les systèmes agroforestiers sont d'importances multiples en raison même de la diversité des fonctions écologiques et environnementales qu'ils jouent, mais aussi par l'étendue des biens et services qu'ils produisent.

Les écosystèmes forestiers et les systèmes agroforestiers constituent aussi donc sans nul doute des bases sur lesquelles reposent les économies locales et nationales. Davantage, ils favorisent le développement d'un réseau de liens sociaux, culturels et économiques devant amener les différents acteurs à une prise de conscience commune. L'évolution actuelle des écosystèmes forestiers et des systèmes agroforestiers justifie par ailleurs cette prise de conscience commune, locale, nationale et transfrontalière.

Cette réalité résume le contexte environnemental actuel au Niger avec une accentuation de plus en plus poussée des effets de la désertification et du changement climatique dans des conditions de pauvreté quasi absolue des communautés de base. Ces conditions sont hélas entretenues, entre autres, par le fait d'un accroissement démographique plus important que celui des niveaux de productivité des systèmes de production ainsi que des limites des méthodes actuelles de gestion et de gouvernance.

L'élaboration d'un plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique de l'Ouest offre ici un cadre idéal d'amorce, voire de développement d'un dialogue afin les pays à gérer de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques de la sous région pour le bien être des populations et la sauvegarde de l'environnement.

Un tel cadre nécessite que soient assurément cernés et compris les facteurs limitants et/ou favorables ainsi que les différentes interactions pour véritablement concilier les intérêts des acteurs en place et, ce dans une perspective de gestion et d'utilisations durables des écosystèmes forestiers. Plus spécifiquement, il s'agira à l'évidence d'analyser les problématiques afférentes en y prenant en compte les modes actuels de gouvernance pour maintenir, voire accroître les potentiels de production en biens et services des écosystèmes dans un cadre sous régional harmonisé.

La présente étude, focalisée sur le Niger, est menée afin d'appuyer le processus de préparation du plan sous régional de convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest. Elle vise l'élaboration d'un rapport pays devant conclure sur des recommandations d'actions de gestion concertée des écosystèmes forestiers et des agroécosystèmes prenant en compte les dimensions transfrontalières associées (extrait des TDRs en annexe 1)

La méthodologie, pour ce faire, a été essentiellement basée sur l'exploitation des résultats de la réunion de concertation nationale de préparation du plan de convergence sous régional pour la gestion et utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest organisée par le Ministère de l'Eau et de l'Environnement avec l'appui de la CEDEAO (DGEEF, 2011), la recherche documentaire et l'organisation de rencontres avec les acteurs et partenaires potentiels (annexe 2).

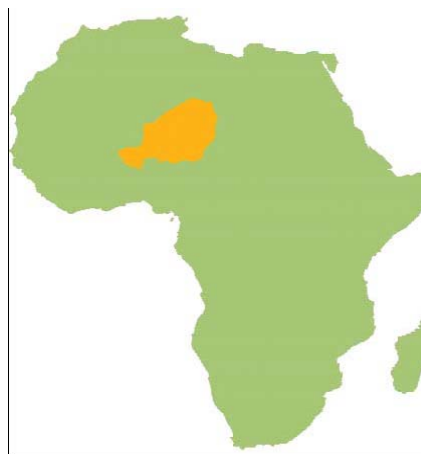
Pour ce dernier aspect, il s'était agit d'abord d'informer sur le processus en cours, puis de collecter les points de vues notamment sur la situation actuelle, les facteurs explicatifs possibles ainsi que les actions éventuelles qu'il conviendrait de mener. A l'issue de ces rencontres, les projets et/ou programmes en cours d'exécution ont été répertoriés. La démarche suivie, sous la supervision du point focal national (la DGEEF) a été ainsi participative en impliquant au mieux les acteurs concernés.

Le rapport ici présenté cherche à répondre aux questions soulevées et à proposer tout au moins des pistes de solutions subséquentes en mettant l'accent sur les aspects transfrontaliers relatifs aux thématiques traités. Il constitue une contribution vers l'élaboration et la mise en place du plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique de l'Ouest dont le but est de fédérer les efforts en vue d'une gestion concertée et durable des écosystèmes forestiers.

## 2. ASPECTS PHYSIQUES ET SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

### SITUATION GÉOGRAPHIQUE

D'une superficie de 1 267 000 Km<sup>2</sup>, le Niger s'étend au cœur du Sahel Ouest Africain, entre les longitudes 0°16' et 16° Est et les latitudes 11°1' et 23°17' Nord. Le pays partage environ 5 000 km de frontières communes avec ses voisins : à l'Ouest, le Mali et le Burkina Faso, la République Fédérale du Nigeria et le Bénin au Sud, à l'Est, le Tchad et au Nord l'Algérie et la Grande Jamahiriya Libyenne. Les débouchées à la mer les plus proches sont distantes de 700 km pour le Golfe de Guinée (Cotonou, Bénin), de 1 200 km sur la Méditerranée (Alger, Algérie) et de 1 900 km de la côte Atlantique (Abidjan, Côte d'Ivoire).

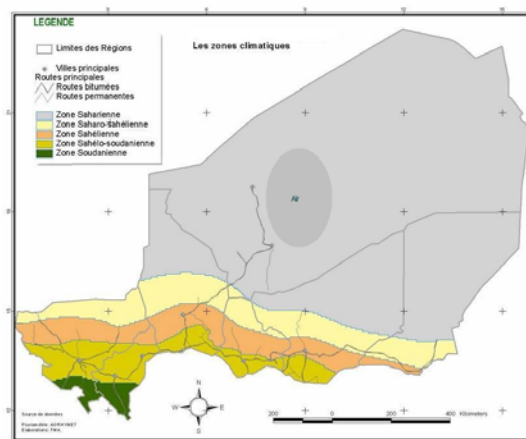


### CLIMAT ET ASPECTS HYDRO PHYSIQUES

En raison de sa position géographique, le Niger se situe sous un climat tropical sec et dont les variantes observées sont plutôt l'expression de son extension, latitudinale et longitudinale. L'ensemble des paramètres climatiques se caractérise par de fortes variabilités autant spatiales que temporelles. Les courants atmosphériques sont très forts et imprévisibles ; l'harmattan et la mousson en l'occurrence, semblent constituer les véritables facteurs moteurs de ces variabilités. Aux importants amplitudes et écarts thermiques s'ajoutent une forte évapotranspiration exacerbant de ce fait l'aridité.

Ce dernier paramètre, élément fondamental de caractérisation, permet de distinguer (carte 1) :

- au Sud-Ouest, une zone subhumide de climat soudanien et de pluviosité supérieure à 750 mm ;
- au sud-ouest, une zone de transition à climat sahélo soudanien ou soudanien nord de 750 à 600 mm ;
- au centre, une zone semi-aride de climat sahélien (600 à 300 mm) ;
- une zone de transition à climat saharo sahélien (300 à 200mm) ;
- au nord, une zone aride de climat saharien (moins de 200 mm).



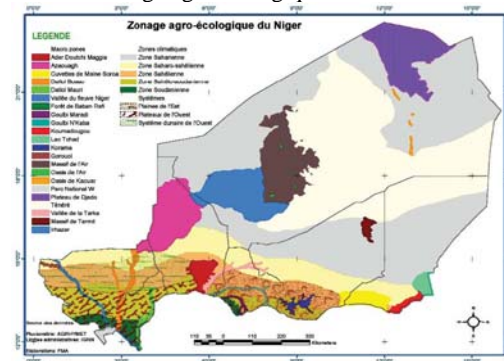
Carte 1. Zones climatiques, INS, 2010.

Le potentiel hydrique est contenu dans deux bassins. Pour le premier, il s'agit du bassin du fleuve Niger formant un important réseau hydrographique constitué d'affluents sur la rive droite et de vallées fossiles sur la rive gauche. En ce qui concerne le second, il s'agit du bassin du Lac Tchad alimenté par la Komadougou Yobé et le Logone. Les eaux de surface résultent des écoulements dans ces bassins (1 084 mares dont 22,7% ont un régime permanent sont dénombrées). L'histoire géologique récente permet de distinguer localement la mise en place au tertiaire du Continental terminal (Ct) formé de grès ferrugineux et au quaternaire, le recouvrement du Ct de dunes et dépôts alluviaux. Le modelé issu de cette histoire géologique est faiblement marqué (200 à 500 m). Il résulte principalement de la latérisation du socle granitique et schisteux ainsi que des différentes périodes de fracturation ayant donné naissance à des formes résiduelles (plateaux et buttes) ainsi que des hauts sommets (Aïr, plateaux montagneux du Djado). Les sols de recouvrement regroupent plusieurs types :

- les sols minéraux bruts, couvrant plus de la moitié du territoire national ;
- les sols peu évolués (sols d'érosion peu évolués et sols d'apport peu évolués) ;
- les sols subarides, couvrant une grande partie du territoire national, très sensibles à l'érosion éolienne et de très faible fertilité ;
- les sols ferrugineux tropicaux, situés dans la partie méridionale du pays ;
- les sols hydro morphes, le long des cours d'eau, dans les vallées fossiles et sur les dépôts alluviaux ;
- les vertisols, très riches en éléments nutritifs.

La mise en valeur de ces ressources édaphiques permet d'identifier plusieurs zones agro écologiques (carte 2).

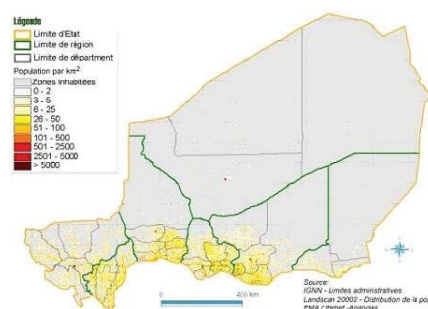
Carte 2. Zonage agro-écologique MHE/LCD 2005



### ASPECTS SOCIO ECONOMIQUES

La population nigérienne connaît une forte croissance (3,3%) et atteint 14,2 millions d'habitants, en raison particulièrement d'un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) supérieur à 7 enfants par femme.

C'est une population jeune et avec une légère prédominance des femmes (50.14%). Elle est inégalement répartie, avec une forte pression dans la bande sud-ouest du pays (plus de 100 habitants au km<sup>2</sup> dans certains départements, contre une moyenne nationale de 8 habitants au Km<sup>2</sup>). Selon le milieu de résidence, on constate que plus de huit ménages nigériens sur dix (82.8%) vivent en milieu rural contre seulement 17.2 % en milieu urbain dont 1/5 dans la Communauté Urbaine de Niamey.



Carte 3. Répartition de la population, SIGNER, 2007

Au plan économique, le Niger est l'un des pays les plus pauvres avec un Indice de Développement Humain (IDH) de moins de 0,3. La situation macroéconomique (annexe 3) est peu performante (accroissement réel moyen de 1,9%). L'économie repose fortement sur le secteur rural (agriculture, élevage, forêts, faune et pêche) qui représente 41% du PIB et fournit 44% des recettes d'exportation. Le mode rural est le plus touché par la pauvreté dans une proportion de 66% ; la croissance annuelle du PIB agricole étant de l'ordre de 2%.

### 3. ESPACES/ECOSYSTEMES FORESTIERS ET AGRO FORESTIERS : SITUATION ACTUELLE/EVOLUTION - VALORISATION

#### EVALUATION TENDANCIELLE DES FORMATIONS FORESTIÈRES NATURELLES ET TYPOLOGIE

Les premières évaluations des formations forestières naturelles du Niger sont celles effectuées par le projet Planification et Utilisation des Sols et des Forêts (PUSF) durant les années 1980. Suivant les résultats obtenus, les surfaces forestières au Niger seraient de 16 096 400 ha dont 11 622 200 ha de forêts marginales et 4 474 200 ha de forêts primaires (PUSF, 1983).

En l'absence de tout inventaire forestier d'envergure nationale depuis ces résultats, les données disponibles sont mitigées et fort contradictoires. En illustration, les surfaces forestières seraient de 9 000 000 ha (dont 6 000 000 ha en zone sahélo saharienne, 2 700 000 ha en zone sahélienne et 300 000 ha en zone sahélo soudanienne) par Landy en 1980 contre moins de 13 millions d'ha (terrains

forestiers marginaux ou non) par Catinot en 1991 (BEIE, 2011). Dans le même ordre d'idée, ces surfaces forestières en 1994 seraient de 5 741 917 ha (CNEDD, 1994). Les estimations actuelles, dans le cadre de l'évaluation biennale des forêts mondiales par la FAO, font état de 1 204 000 hectares pour l'année 2010, soit 82 ha de terres forestières disponibles par millier d'habitant (FAO, 2011).

En tout état de cause, la couverture forestière diminue tout autant que les formations forestières se dégradent. La résultante est un déséquilibre entre les capacités et potentiels de production en biens et services des écosystèmes et les besoins fort croissants. Il est ainsi évalué une perte des superficies forestières de l'ordre de 40% à 50%, de 1958 à 1997, par suite essentiellement des défrichements agricoles et de l'exploitation de bois chauffe (87% des besoins énergétiques du pays sont couverts par le bois) pour répondre aux besoins toujours croissants des centres urbains (BEIE, 2011).

Dans cette dynamique, le domaine classé (forêts classées, aires protégées) semble le plus affecté ; il en est de même en ce qui concerne les peuplements naturels quasi mono spécifiques d'importance économique (rônèraie, gommèraie). Les forêts classées ont en effet perdu au moins 25% de leurs surfaces depuis le classement vers les années 1935/1977 (Ibro et *al.* 2009) alors que les aires protégées suivent la même tendance : la Réserve partielle de faune de Dosso a perdu entre 1975 et 2007, près de 20% de sa couverture forestière avec un taux annuel de mise en culture de terres nouvelles de 3 100 ha (Amadou et *al.*, 2010). Le potentiel, jadis important, en gommèraies et en rônèraies ne serait aujourd'hui respectivement que de 300 000 ha et de 30 000 ha (BEIE, 2011).

La tendance à la dégradation des écosystèmes forestiers semble néanmoins ralentir durant cette dernière décennie. Le taux annuel de variation de 1990 à 2000 est de -62 000 ha (-3,7%) ; ce taux sur la période 2000 à 2010 est seulement de -12 000 ha (-1%) par la FAO (FAO, 2011). En tout état de cause, il apparaît que les efforts de conservation et de gestion sont nettement en deçà des niveaux de dégradation (DGEEF, 2010) : production annuelle de plants de moins de 6 000 000 ; restauration annuelle de terres dégradées sur moins de 40 000 ha ; environ 20 000 ha de plantations en bloc ; empoissonnement et suivi d'une cinquantaine de mares.

La distribution des écosystèmes naturels est déterminée par un gradient d'aridité climatique croissant du sud au nord. Quatre (4) principales zones bioclimatiques s'identifient (CNEDD, 1998) :

- la zone soudano – sahélienne (550 – 800 mm) comportant des savanes arborées composées essentiellement des Combretacées et d'espèces à valeur économique importante pour les communautés locales (*Butyrospermum parkii*, *Parkia biglobosa*, *Adansonia digitata*,... ) ;
- la zone sahélienne (350 – 550 mm) dominée par des savanes arbustives à arborées à *Acacia albida*, *Acacia senegal*, *Borassus aethiopicum*, *Hyphaene thebaica*, ... ;
- la zone sahélo-saharienne (200 – 350 mm) steppique à *Acacia spp*, *Commiphora africana*, *Balanites aegyptiaca*, *Maerua crassifolia*, *Salvadora persica*,... ;
- la zone saharienne (- 200 mm de pluie par an) à steppe arbustive discontinue.

En fonction des conditions locales, les principales formations forestières sont (Saadou M. 2005) :

- Les **formations forestières des plateaux** : Composées à plus de 90 % de Combretacées (*Guiera senegalensis*, *Combretum micranthum*, *Combretum nigricans*, ...), elles sont rencontrées surtout à l'ouest du pays et représentent le type de végétation forestière dominant au Niger. Elles fournissent l'essentiel de bois énergie.
- Les **formations forestières des plaines sableuses** : Elles occupent le Centre et l'Est du pays. Elles sont constituées de Combretacées, mais également d'importants peuplements à *Acacia raddiana*, *Acacia senegal* et *Leptadenia pyrotechnica* particulièrement dans les régions de Zinder et Diffa.
- Les **forêts de bas-fonds inondables** : Localisées dans les dépressions ouvertes, ces formations, où prédominent des espèces épineuses comme *Acacia nilotica* se rencontrent notamment dans les régions de Zinder, Tahoua et Tillabéry.

- **Les peuplements à *Hyphaene thebaica***, (palmiers Doum) des Cuvettes oasiennes : Ils sont rencontrés dans le bassin du Lac Tchad dans les régions de Diffa et Zinder où ils fournissent l'essentiel du bois de construction (stipe) et de chauffe (feuilles et rachis) ;
- **Les peuplements à *Borassus aethiopum*** (Rônier): Ils sont rencontrés en peuplements denses dans le Dallol Maouri et le long du fleuve Niger ;
- **Les forêts issues des plantes envahissantes** : Il s'agit principalement de la forêt à *Prosopis chilensis* d'une superficie de 200 000 ha qui a spontanément occupé le lit du Lac Tchad après son retrait dans la région de Diffa.
- **Ecosystèmes aquatiques et semi aquatiques** : Se rencontrent sur les berges du fleuve Niger, du Lac Tchad, des mares ainsi que dans les lits des dallols et cuvettes oasiennes. La végétation naturelle se présente sous forme de fourrés et de forêts galeries.

A partir des grands ensembles bioclimatiques et suite aux interventions humaines, se sont formés des agroécosystèmes dans les paysages agraires. Les principaux parcs agroforestiers rencontrés sont :

- **Parcs à *Acacia albida***, les plus fréquents et jouant un rôle dans la fourniture du bois de feu, du fourrage pour les animaux et surtout de fertilisant ;
- **Doumeraies** rencontrées principalement le long du Goulbi N'kaba, le long de la Komadougou Yobé dans l'est du Pays, le long du fleuve Niger et autour des cuvettes dans les départements de Gouré et de Maïné-Soroa notamment ;
- **Parcs à *Parinari macrophylla***, plus présents le long du Dallol Fogha, dans les départements de Boboye, Dosso, Gaya et Filingué ;
- **Parcs à *Butyrospermum parkii* (karité)**, et à *Prosopis africana* particulièrement dans les bandes sud des régions de Zinder (axe Magaria – Matameye) et de Dosso (Dosso, Gaya).

Pour les formations artificielles, issues différentes interventions menées (reboisements, aménagements forestiers, réhabilitation des terres dégradées, ...) par les acteurs (services étatiques, projets, ONGs, populations, ...), les superficies cumulées sont évaluées à environ 92 000 ha (MHE/LCD 2005).

De même, certains écosystèmes forestiers, en raison de leurs particularités écologiques (richesse et diversité biologique spécifique, représentativité, ...), sont dotés de statuts particuliers (annexe 4). Il s'agit des aires protégées (parcs, réserves, sanctuaires), des forêts classées, des sites Ramsar (zones humides d'importance), des marchés ruraux de bois (concessions forestières communautaires), des concessions cynégétiques et des enclaves pastorales (aires communautaires de pâturage).

En conséquence à cette diversité écosystémique, la diversité biologique spécifique est fort importante, avec environ 2.124 espèces végétales dont une endémique (*Rhycosia airica*, dans l'Aïr) et jusqu'à 3 200 espèces animales dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons et beaucoup d'invertébrés (CNEDD. 1998). Cette faune comprend en outre la seule population de girafes en Afrique de l'Ouest (250 individus en 2010).

#### **VALORISATION DES ECOSYSTEMES ET COMMERCE TRANSFRONTALIER DES PRODUITS FORESTIERS LIGNEUX ET NON LIGNEUX**

Le fort potentiel de valorisation des produits forestiers se justifie par notamment l'importance de la diversité biologique spécifique : 210 espèces végétales contribuent à l'alimentation humaine ; 235 espèces sont consommées par le bétail ; 270 sont utilisées en pharmacopée; 127 espèces dans l'artisanat et l'habitat ; plus de 75 espèces fauniques (mammifères, reptiles, oiseaux, ...) sont utilisées pour divers usages dont l'alimentation, le traitement des maladies, l'occultisme, l'artisanat, etc.

Le tableau suggéré en annexe 5 donne une idée illustrative de l'étendue des possibilités de valorisation et de commercialisation tant nationales que transfrontalières. Aussi, les principales formes locales de valorisation/transmutations, sans exhaustivité, sont relatives à l'alimentation humaine à travers l'exploitation des racines, des feuilles et fruits (*Parkia biglobosa*, *Adansonia digitata*, *Boscia senegalensis*, ...) et de gibier (*Gazelle Spp.*, *Phacochoerus aethiopicus*, *Cob*, ...) ; à l'alimentation animale (productions fourragères ligneuses et herbacées) ; à la pharmacologie utilisant autant des



espèces végétales (*Annona senegalensis*, *Balanites aegyptiaca*, ...) que animales (*Varanus niloticus*, *Python regius*, *Struthio camelus*, ...); à l'artisanat avec la production de meubles (*Acacia seyal*, *Khaya senegalensis*, *Prosopis africana*, ...), de tanins (*Acacia nilotica*, *Pterocarpus erinaceus*, ...), de cuirs de peaux (*Varanus exanthematicus*, *Python regius*, *Crocodylus niloticus*, ...) et de matériels aratoires ou de construction (*Andropogon Spp.*, *Borassus aethiopicum*, ...); à l'énergie (toutes les espèces ligneuses confondues); à la cosmétique (*Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, ...).

Cette valorisation des produits forestiers repose néanmoins sur des applications et/ou des pratiques de transformation sans véritables technologies à même de produire des valeurs ajoutées appréciables. Nonobstant cela, la commercialisation des produits forestiers offre dans ce contexte des alternatives d'adaptation (Hassane M. 2011) tout en relevant du secteur informel. A titre illustratif, l'exploitation de bois de chauffe génère environ 105 milliards de FCFA sur l'ensemble de la filière (BEIE, 2011).

Le commerce transfrontalier, en particulier, semble davantage se spécialiser sur un nombre restreint de produits dont il importe de prendre en compte dans le cadre du processus en cours. Aussi, les filières qui semblent les plus actives portent sur la gomme arabique, le miel, le rônier et depuis peu le charbon de bois. Seule la filière "gomme arabique" a fait véritablement l'objet d'attention par les pouvoirs publics (Maisharou et al. 2004). Elle est sans conteste le sous produit forestier non ligneux d'exportation le plus important tant dans la sous région (Nigeria) que ailleurs (Europe, Asie). Les exportations annuelles se situent entre 75 tonnes et 85 tonnes. La contribution de la gomme arabique au PIB national est évaluée à environ 0,6% alors que la contribution de l'ensemble de secteur forestier est à hauteur de 9,25% (CNEDD, 2001). Conséquemment à cet état de fait, le secteur privé est seulement présent au niveau de cette filière avec d'abord l'apparition de promoteurs privés organisés en Association Nationale des Professionnels de la Gomme Arabique (ANGA), puis la création de la Société "Achat Service Internationale" (ASI). Une Stratégie de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique a été de même adoptée en Juillet 2003.

La production de miel se concentre globalement dans les zones transfrontalières avec le Bénin (Gaya), le Nigeria (Magaria, Madarounfa et Matamèye) et le Burkina Faso (Makalondi). Les productions annuelles, ne dépassant guère 5 000 litres; sont exportées vers ces pays en générant des revenus annuels aux producteurs de l'ordre de 12 000 000 F. Cfa (INS.2010).

L'exploitation commerciale du rônier porte autant sur les lattes (fûts du rônier) que sur les fruits et les racines des jeunes plants (Mirichi). Les lattes sont vendues localement, mais aussi exportées vers le Nigeria et le Bénin; aucune statistique n'est hélas disponible pour rendre compte de l'importance quantitative et économique de l'activité. Concernant les fruits, il est évalué, des chiffres d'affaires possibles de 50 724 500 à 152 173 500 F CFA/an (BEIE, 2011) et, s'agissant du "miritchi", exporté principalement vers le Nigeria, des revenus d'environ 300 millions F. Cfa (Garba H. 2000).

Le commerce transfrontalier du charbon de bois est un fait nouveau, consécutif de la crise énergétique. L'importation, à partir du Bénin, du Togo, du Ghana tend à se développer. Il est enregistré à la frontière nigéro béninoise 93 t en 2008; 54 t en 2009 et plus de 78 t en 2010 (Amadou S. et al., 2010).

D'autres formes de valorisation des écosystèmes forestiers, non moins importantes, et, qui revêtent un caractère transfrontalier, portent notamment sur l'écotourisme, la pêche et l'exploitation des pâturages.

L'écotourisme est fortement localisé; son intérêt manifeste semble porter sur l'observation des paysages désertiques (Réserve Naturelle de l'Air et du Ténéré) et fluviaux (vallée du fleuve Niger), ainsi que sur l'observation de la faune (Parc National W du Niger) et l'exploitation cynégétique dans le domaine protégé. L'exploitation touristique demeure cependant beaucoup plus importante au niveau du Parc National W du Niger (DFC-AP. 2010) avec moins de 2 000 visiteurs en moyenne par an (1 477 visiteurs pour des recettes de 10 254 500 F. Cfa en 2010), passant ou non la frontière nationale en direction du Parc Pendjari (Bénin) et/ou du Parc Arlit (Burkina Faso). Cumulées, les recettes forestières, fauniques et halieutiques recouvrées au titre de l'année 2010 se chiffrent à 332 725 764 F Cfa (DGEEF. 2010).

L'activité piscicole, au niveau des écosystèmes fluviaux, génère d'importants revenus. Au Niger, l'activité emploi, directement ou indirectement, quelques 50 000 individus pour des productions annuelles moyennes de l'ordre de 55 600 tonnes sur la période 1996 à 2009, équivalent ainsi à des chiffres d'affaires l'ordre de 56 milliards de Fcfa. L'exportation du poisson fumé, vers principalement le Nigeria à partir de Lac Tchad et de la Komadougou Yobé, aurait généré une entrée de devises de 7.409.225.000 F CFA et des recettes douanières de 102.241.297 F CFA en 2003. Le pays importe du poisson (frais d'eau douce, congelé de mer) à partir des pays voisins (Burkina Faso, Mali, Nigeria) et d'autres (Côte d'Ivoire, Sénégal), entre 400 et 500 tonnes par an (RN/MHE-LCD, 2004)

L'exploitation des pâturages, à dimension transfrontalière, se fait par voie de transhumance, c'est-à-dire de déplacements massifs des troupeaux nigériens en période de soudure fourragère (avril-mai-juin) vers les pays du Sud (Nigeria, Bénin) et Sud-Ouest (Burkina Faso) et leur retour en fin des saisons des pluies ; les troupeaux du nord malien effectuent ces mêmes déplacements en transitant dans le territoire nigérien. Il ressort néanmoins que si les grands couloirs internationaux sont connus, les effectifs concernés sont très faiblement maîtrisés. La transhumance transfrontalière, même favorisant une exploitation optimale des écosystèmes forestiers, est source de conflits (entre agriculteurs et éleveurs et entre éleveurs et institutions comme les parcs naturels).

#### **4. PRINCIPAUX PROBLÈMES DES ESPACES/ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS ET AGRO-FORESTIERS**

Les principaux problèmes et/ou facteurs limitants liés à la gestion des écosystèmes forestiers au Niger résultent particulièrement de leur méconnaissance et de l'insuffisance des outils de planification ; des changements climatiques et des sécheresses récurrentes ; de la faiblesse des économies locales et de la pauvreté ; de la dégradation des écosystèmes forestiers ; des menaces et des pressions anthropiques.

##### **MÉCONNAISSANCE DES ECOSYSTÈMES ET FAIBLE PERFORMANCE DE LA PLANIFICATION**

La conservation des écosystèmes requiert leur parfaite connaissance et la mise en œuvre d'actions au moyen d'outils appropriés de planification et de gestion. Les ressources forestières du Niger et, par voie de conséquence, les écosystèmes forestiers demeurent cependant insuffisamment connues, faute d'un inventaire exhaustif. L'absence de données fiables, autant sur l'état actuel de conservation des écosystèmes que sur les impacts induits à travers les actions menées, limite considérablement les choix en matière de conservation et de gestion durable. La situation actuelle se caractérise en effet par :

- la faible connaissance des écosystèmes (typologie des écosystèmes ; dynamique ; état actuel superficie, diversité biologique, état de dégradation ; productivité ; statut, ...) exacerbée par une quasi absence de recherches sur les écosystèmes forestiers ainsi qu'une discontinuité dans les actions (SIRN par exemple) ;
- l'obsolescence des équipements topographiques et cartographiques (réseau de nivellement, repères planimétriques, couverture photographique, cartes topographiques, ...) datant de l'ère AOF ;
- l'absence d'outils opérationnels de planification : plans de gestion de l'environnement ; plans de restauration des terres et reboisement, plans de suivi environnemental, ... ;
- les faibles actions de recherche sur les écosystèmes ainsi que sur les filières s'agissant par exemple des sous produits forestiers, ligneux et non ligneux ;
- la faible capitalisation, promotion et valorisation des expériences en matière de gestion des écosystèmes liée entre autres aux insuffisances des systèmes/mécanismes de suivi/évaluation des plans et programmes et de leurs impacts sur les écosystèmes ;
- la faible prise en compte des résultats de la recherche ainsi que des conclusions des foras nationaux et régionaux ;
- l'insuffisance des statistiques sur les données relatives aux ressources forestières, fauniques et halieutiques sur les réalisations des différents acteurs ainsi que l'absence de tout dispositif de suivi socio environnemental reposant sur des bases de données fiables ;

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SÉCHERESSES RÉCURRENTES

Le changement climatique se caractérise en particulier par la faiblesse continue des hauteurs de pluies, les grands écarts thermiques de plus en plus enregistrés, l'accélération de l'évapotranspiration, l'accroissement de l'état d'aridité atmosphérique, l'augmentation des fréquences d'inondations, ... Les données sur les anomalies pluviométriques (période 1961-2001) montrent que, depuis 1980, la pluviométrie a régulièrement baissé. Durant la même période, les données relatives aux températures montrent une tendance à la hausse des valeurs moyennes, maximales et minimales de 1980 à 2001. En outre, une baisse du débit a été observée dans plusieurs cours d'eau dont notamment le fleuve Niger. Dans la zone sud du pays, à climat encore quelque peu clément, il est tout aussi observé une baisse de la pluviométrie de 20 % à plus de 30 % entre les années 1960 et 1990. Les isohyètes de pluviométries moyennes ont enregistré un glissement d'environ 100 km vers le sud durant les trois dernières décennies. On constate de même, sur la période, une réduction du nombre de jours de pluie (entre 30 et 170 jours) et de la durée de la saison hivernale (entre 2 à 4 mois).

Le changement climatique avec ses conséquences dans des conditions de sécheresses récurrentes que connaît le pays contribue à exacerber l'état global d'aridité, diminuant de ce fait la capacité de résilience des écosystèmes naturels ainsi que leurs potentiels de production en biens et services.

## FAIBLESSE DES ÉCONOMIES LOCALES ET PAUVRETÉ

La situation économique se caractérise par un fort pourcentage de pauvreté des populations. Selon les dernières évaluations par l'INS en 1990, la proportion de pauvres se situerait à 60%. Le contexte est fort hélas aggravé par des disparités de genre dans l'accès aux services et aux opportunités. Plusieurs facteurs au nombre desquels la forte croissance démographique, la faible productivité des facteurs de production, la structure de la production dominée par une agriculture de subsistance, les changements climatiques semblent constituer des obstacles à une réduction significative de la pauvreté (INS, 2010).

La pauvreté en général et la faiblesse des économies locales en particulier constituent de ce fait de véritables problèmes en matière de conservation/gestion durable des écosystèmes naturels en l'absence de toute alternative économique en ce sens qu'elles contribuent à une forte relation de dépendance des populations vis-à-vis de ressources naturelles déjà fragilisées. La paupérisation croissante du monde rural limite aussi malheureusement l'adoption à grande échelle des technologies d'intensification des systèmes de productions et de substitution par d'autres sources d'énergie au bois par exemple.

Un des facteurs explicatifs des faiblesses des économies locales, en dehors même des limites liées aux systèmes de production, serait aussi la faible valorisation (locale et sous régionale) des écosystèmes forestiers ainsi que de leurs produits (ligneux et non ligneux).

Pour ce dernier aspect, les facteurs limitants peuvent être liés à l'insuffisance des connaissances de ces ressources et au manque de leur suivi ; à l'inexistence de structures formelles compétentes ; à la faiblesse du cadre industriel ; à l'insuffisance de maîtrise technologique de transformation ; à l'absence de cadre juridique approprié ; à l'inorganisation des marchés ; à la faible prise en compte dans les politiques de développement. On retiendra, en particulier, alors que l'exploitation et la commercialisation de bois sont bien encadrées par des textes subséquents et que par ailleurs des structures sont mises en place, il est tout autrement en ce qui concerne les produits forestiers non ligneux (absence de structures formelles, absence quasi totale de données, faible maîtrise technologique, faible présence du secteur privé, ...). En ce qui concerne plus particulièrement l'écotourisme, le faible développement serait lié surtout à l'inefficacité des politiques et des stratégies jusque là mise en œuvre, ce dans un contexte d'absence quasi-totale de communication et d'encadrement. En conséquence, bien que les potentiels de valorisation agroalimentaire (arôme, boisson, huile, ...), médicinales (pharmacologie, ...), cosmétique (gomme, ...), aromatique, artisanale et pesticide existent, le tissu économique n'est pas actuellement favorable à l'émergence de véritables alternatives aux communautés afin de lutter avec efficacité contre la pauvreté. Au demeurant, il ne semble exister aucun cadre sous régional harmonisé incitatif pour gérer durablement la fourniture en biens et services des écosystèmes et valoriser ce faisant les potentiels disponibles.

## **DÉGRADATION ET DÉPERDITION DES ECOSYSTÈMES NATURELS ET AGRO FORESTIERS**

Les tendances évolutives actuelles des écosystèmes naturels posent conséquemment deux autres défis majeurs, à savoir la transformation des paysages par voie de fragmentation des habitats et voire de disparition d'une part et, d'autre part, l'appauvrissement biologique des écosystèmes.

S'agissant de la transformation des paysages et/ou de leur disparition, les manifestations les plus visibles sont les perturbations dans les réseaux hydrographiques ; les changements des états de surface des sols ; la détérioration esthétique des paysages ; l'envahissement par des plantes nuisibles des écosystèmes aquatiques (colonisation par le *Prosopis chilensis* du Lac Tchad, *Thyphus spp.* dans les mares, jacinthe d'eau dans le fleuve Niger) et des écosystèmes pastoraux (*Sida cordifolia*). Les changements ont aussi entraîné une réduction des formations forestières naturelles à travers la mise en culture de plus en plus importante de nouvelles terres. Il en résulte des changements significatifs dans les affectations et les utilisations des terres (occupation par l'agriculture des parcours pastoraux, de terres de plateaux et des plans d'eau, ...).

Au-delà des conséquences physiques et hydrologiques induites par la transformation des paysages et la dégradation des habitats, l'appauvrissement de la diversité biologique, faunique et floristique, s'illustre aujourd'hui comme un défi majeur à relever en matière de conservation/gestion des écosystèmes. Cet appauvrissement se traduit autant par une diminution de la richesse écosystémique que par une érosion spécifique et génétique. Pour les espèces fauniques, plus particulièrement, la dégradation des habitats fauniques portent sur plus de 60% du territoire national alors que plus de 20 espèces ont disparu ou sont au bord de l'extinction et ce malgré toutes les mesures en cours (DFPP, 2004).

Les analyses ci-dessus portées concernent autant les écosystèmes forestiers du domaine protégé que ceux du domaine classé, c'est-à-dire les écosystèmes à statuts particuliers. En effet et davantage, l'apparition de nouvelles zones, comme résultante directe des différentes approches sectorielles développées, soulève actuellement un problème de communication entre les différents intervenants et une absence de coordination harmonisée des différentes initiatives. Leur état actuel de conservation tend simplement vers leur disparition par empiètements agricoles, déboisements, feux de brousse et de même en raison de l'absence réelle d'outils de gestion.

### **MENACES ET PRESSIONS ANTHROPIQUES INCONTRÔLÉES**

Les effets induits par suite de la dégradation et de la déperdition des écosystèmes naturels et des systèmes agro forestiers sont hélas exacerbés par des niveaux de conscience environnementale encore restés malheureusement faibles. L'absence de ce véritable éveil de conscience environnementale semble se justifier pour une large part dans les comportements et attitudes peu conservateurs des milieux naturels et des ressources associées. Au nombre de ces comportements et attitudes, on peut citer entre autres en illustration, la pollution des agro systèmes, la pollution industrielle particulièrement des écosystèmes aquatiques, les défrichements effrénés de nouvelles terres, l'exploitation commerciale de bois comme alternative économique et la persistance de modes de gestion des ressources naturelles en contre nature et en inadéquation avec leurs capacités de charge (feux de brousse, coupes abusives de bois, surpâturage, charge touristique,...). Les faibles niveaux d'instruction et/ou d'alphabétisation ; l'insuffisance de l'encadrement ; l'insuffisance, voire l'absence de communication et de dialogue entre les acteurs sont autant de facteurs qui constituent sans doute des entraves à un éveil de conscience de nature à changer positivement les mentalités.

Enfin, l'accroissement démographique, suivi d'une demande de plus en plus accrue de ressources naturelles, semble contribuer fort hélas à l'émergence de nouvelles contraintes en matière de gestion concertée des écosystèmes : avancée du front agricole ; occupation illégale des terres des domaines classés ; détérioration des niches écologiques (disparition des frayères par exemple) ; accentuation des risques sanitaires sur la faune (par voie de transhumance notamment) ; disparition de terres communautaires ; production commerciale de charbon de bois ; ... Le défi sous jacent est la recherche d'une adéquation entre les besoins et les capacités de charge des écosystèmes naturels, c'est-à-dire celui de maintenir les niveaux d'empreintes écologiques à des seuils supportables.

## **5. GOUVERNANCE FORESTIERE (POLITIQUES ET STRATEGIES, CADRE INSTITUTIONNEL, CADRE LEGISLATIF, MOBILISATION DES RESSOURCES)**

### **POLITIQUES FORESTIÈRES ET STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE**

La situation actuelle est une résultante des différents développements particulièrement conceptuels en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. C'est cependant, véritablement suite à la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable (Rio, 1992) que les politiques et stratégies nationales seront fortement influencées. Au Niger, ce développement s'est caractérisé, entre autres, par la ratification des conventions et protocoles post Rio, l'élaboration de plans et stratégies (PNEDD en 2000, PAN/LCD en 2000, SNPA/DB en 1998, PAMT en 2006,...).

Les orientations forestières sont définies par la Stratégie de Développement Rural, elle-même étant une composante de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (Cab/PM, 2008). Trois axes stratégiques sont contenus dans la Stratégie de Développement Rural: 1) favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques, 2) prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles et 3) renforcer les capacités des institutions publiques et organisations rurales. Au demeurant, la politique forestière nationale vise à assurer la satisfaction des besoins énergétiques de la population et l'amélioration du cadre de vie; la préservation et la valorisation des divers usages et fonctions des forêts et de l'arbre et la conservation de la diversité biologique (article 9 de la loi n°2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger). Elle élargit le cadre institutionnel, prône le partenariat (articles 8 et 9) et l'appui conseil aux collectivités territoriales et au secteur privé (articles 10 à 13 de la même loi). Elle ouvre de nouvelles perspectives pour le financement du développement forestier (article 14 ; articles 25 à 27 de la loi).

Enfin, au niveau sous régional et régional, des efforts considérables d'élaboration de cadres d'orientations en matière de politiques forestières et environnementales ont été entrepris. Il s'agit entre autres de la Déclaration de la politique forestière en 2005 et l'adoption de la politique environnementale en 2008 de la CEDEAO, des programmes environnementaux du NEPAD, de la politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA, du plan d'action GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO) mis en œuvre par la CEDEAO et du Programme d'Action Sous régional de lutte contre la Désertification en Afrique de l'Ouest (PASR/AO), une initiative conjointe du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO, récemment alignée à la Stratégie Décennale d'Investissement du Secrétariat de la Convention de lutte contre la Désertification (CCD).

### **SITUATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL**

#### *Au niveau national :*

Le cadre institutionnel est intimement lié au développement des politiques et des stratégies. L'organe d'orientation politique est le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Placé sous la présidence du Directeur de Cabinet du Premier ministre, le CNEDD regroupe l'ensemble des administrations nationales intervenant en matière d'environnement avec pour mission d'élaborer, de coordonner la mise en œuvre, de suivre et d'évaluer le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD). Le CNEDD est représenté par des cellules régionales (Régions) exerçant au niveau décentralisé les mêmes attributions.

Au plan opérationnel, la tutelle est assurée par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (MHE). Ses attributions sont exercées en appui ou en complémentarité avec celles d'autres ministères (Développement communautaire, Décentralisation, Agriculture, Élevage, Aménagement du territoire, Économie et finances, Tourisme et artisanat, ...) ainsi qu'avec des structures d'appui (SAP, SP/SDR, SP/SDRP, Sociétés, ...) et des centres nationaux et/ou régionaux de formation et de recherche (IPDR, CRESA/UAM, INRAN, IGNN, AGRHYMET, ICRISAT, ACMAD, ...).

Au sein du ministère de tutelle, la mise en œuvre concrète des politiques et des stratégies forestières est coordonnée par la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts (DGEEF). Cette

dernière, appuyée par trois autres directions spécialisées, à savoir le BEEEI, le CNSEE et le CNSF, a pour mission de mettre en œuvre les politiques, stratégies, conventions et accords internationaux en matière de forêt, faune, pêche, aquaculture, apiculture et de préservation de l'environnement (art. 26 du décret n° 2010-483/PCSRD/MEE/LCD du 10 juin 2010 portant organisation des Directions Générales du MEE/LCD et déterminant les attributions de leurs responsables).

Pour mieux favoriser la participation responsable de l'ensemble des acteurs, il est mis en place des organes thématiques interministériels et/ou interprofessionnels. Il s'agit notamment des Commissions techniques nationales dans le cadre du PNEDD (Lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles, Changements et variabilités climatiques ; Diversité biologique).

#### *Au niveau des administrations déconcentrées et des collectivités territoriales*

Les administrations centrales ministérielles sont représentées au niveau des différentes entités territoriales (Régions, Départements, Arrondissements et Communes). Cette représentation n'est pas systématique, mais semble plus effective en ce qui concerne l'administration de tutelle.

#### *Les Organisations des Acteurs de la Société Civile et des Associations Socio-Professionnelles*

Au niveau local, la gestion des écosystèmes forestiers est menée en appui avec la société civile (comprenant plus de 80 ONGs nationales et internationales) et les organisations socioprofessionnelles comme : l'Association des Tradipraticiens du Niger incluant les chasseurs (ATPN), l'Association des pêcheurs, la Coopérative d'herboristerie (BANITURI), etc. Les organisations locales socio professionnelles sont regroupées en structures faîtières au niveau national comme l'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger (AREN), l'Association nationale des exploitants de bois (ANEB), la Fédération des coopératives maraîchères du Niger, etc. Ces organisations sont constituées en une Plate Forme Paysanne créée en 1998 et regroupant 29 membres associatifs.

S'agissant des organisations paysannes, il est de même mis en place un certain nombre de cadres de concertation aussi bien au niveau national (CAPANI : collectif des associations pastorales du Niger ; GAP : Groupement des ONGs ; RECA : Réseau des chambres d'agriculture ; COP : Consortium des organisations paysannes ; ...) que régional (Cadre de concertation pour la transhumance transfrontalière entre le Burkina Faso et le Niger, en perspective avec le Mali ; ROPPA : réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest ; RBM : Réseau Bilital Maroobé sur la transhumance ; FIPA : Fédération Internationale des Producteurs, etc.).

Le secteur privé est peu structuré et fort malheureusement peu présent. Il s'agit en particulier des sociétés des secteurs de l'agroalimentaire, de la commercialisation de sous produits forestiers non ligneux (ASI) et de la Société Nigérienne de Gestion de l'Environnement (SNGE).

Enfin, au plan de la coopération bilatérale, sous régionale et internationale, le cadre institutionnel est renforcé par plusieurs autres structures : CMNNC, ABN, CBLT, ALG, CILSS, UEMOA, CEDEAO.

### **SITUATION DU CADRE JURIDIQUE ACTUEL**

#### ***Textes internationaux (Conventions, Accords, Traités)***

Il existe une très grande multiplicité de Conventions, Accords et Traités consacrés entièrement ou partiellement à la protection et à la gestion de l'environnement (MH/E/PNUE, 1998). En annexe 6, il est porté une liste illustrative de l'étendue des Conventions et Accords signés et ratifiés par le pays. Au niveau bilatéral et sous régional, les Accords d'importance signés avec les pays voisins sont :

- l'Accord portant réglementation commune sur la faune et la flore signé le 3 décembre 1977 à Enugu (Nigeria) entre les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) qui regroupe le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad.
- l'Accord tripartite entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin sur la lutte contre le braconnage en 1986 ;

- l'Accord d'Abuja signé le 15 janvier 1990, relatif à la lutte contre la désertification entre le Niger et le Nigeria ;
- l'Accord de Maiduguri signé le 18 juillet 1990, entre le Niger et le Nigeria, amendé à Sokoto le 5 octobre 1998 qui concerne le partage équitable de la mise en valeur, de la conservation et de l'utilisation des ressources en eau des bassins fluviaux transfrontaliers ;
- la Décision de la CEDEAO sur la transhumance 1996 ;
- l'Accord de gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du complexe W (Bénin, Burkina, Niger) en 2007 ;
- l'Accord bilatéral de Niamey en 2010 entre le Niger et le Nigeria pour l'harmonisation du cadre juridique et institutionnel sur la gestion des écosystèmes transfrontaliers ;
- la Charte pour l'eau dans le bassin du Lac Tchad adoptée par les experts des pays en mars 2010 (en phase d'approbation par les pays).

Il convient cependant de noter que suivant la Constitution du Niger (Art. 171), "Les traités ou accords régulièrement ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque accord ou traité de son application par l'autre partie".

### **Textes nationaux**

Les principaux textes généraux d'importance en matière de gestion/conservation des écosystèmes forestiers sont notamment :

- la Constitution du 25 novembre 2010 : elle consacre au titre des droits de la personne humaine celui d'un environnement sain ; l'État étant chargé de veiller à la protection et à la conservation de l'environnement (article 35) ;
- l'Ordonnance n° 92-030 fixant les principes directeurs d'une politique de développement rural pour le Niger : elle a comme objectifs stratégiques la promotion d'une gestion intégrée des ressources naturelles ; l'organisation du monde rural ; la recherche de la sécurité alimentaire et la recherche de mécanismes adaptés pour le financement des activités ;
- l'Ordonnance fixant les principes d'orientation du code rural (n° 93-015 du 2 mars 1993) : elle fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales et définit les orientations de la politique foncière et les règles d'accès aux ressources naturelles ;
- la Loi Cadre relative à la gestion de l'environnement (*La loi N° 98-56 du 29 décembre 1998*) : elle définit les principes fondamentaux devant régir la gestion de l'environnementale et comporte entre autres les dispositions relatives à la gestion des risques ;
- les lois relatives à la décentralisation : s'inscrivent dans une dynamique amorcée depuis 1998 : loi 98-32 du 14 septembre 1998 déterminant le statut des communautés urbaines - loi n°212-013 du 11 juin 2002 portant sur le transfert des compétences (domaine foncier des collectivités, planification, aménagement du territoire et urbanisme, environnement et gestion des ressources naturelles, élevage, agriculture, faune et pêche, hydraulique). Cette dernière n'est pas encore suivie de décrets d'application.

Les textes sectoriels en matière de gestion et d'exploitation des ressources naturelles les plus importants suivant les principaux domaines sont :

En matière de Forêts : la loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger et dont les caractéristiques nouvelles d'importance portent entre autres sur la création de domaines forestiers pour les collectivités territoriales ; la reconnaissance du droit de propriété privé pour les particuliers ; la prise en compte des produits forestiers non ligneux ; la participation responsable des populations et des communes dans la gestion des forêts.

En matière de Faune et de Chasse : la loi 98 - 07 du 29 avril 1998 portant régime de la chasse et de la protection de la faune et son décret d'application 98-255-PRN/MHE institutionnalisant les concessions de chasse et définissant une clé de répartition des recettes entre l'Etat et les collectivités territoriales.

En matière de Pêche : la loi 98-042 du 7 avril 1998 portant régime de la pêche institutionnalisant le permis de pêche et fixant une répartition des recettes entre l'Etat et les collectivités.

## MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET OPPORTUNITÉS NOUVELLES

La mobilisation des ressources pour la gestion/conservation des écosystèmes naturels et des systèmes agro forestiers combine trois mécanismes (internationaux, nationaux et locaux) auxquels s'ajoutent de nouvelles opportunités en faveur des pays sous développés.

### *Les mécanismes internationaux de mobilisation des ressources financières*

Il s'agit principalement de ceux issus des différents Accords et Conventions au nombre desquels on peut citer :

- la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eaux dite « Convention de Ramsar » du 11 février 1971. Elle permet de mobiliser des fonds quant à, entre autres, l'inscription des sites sur la liste "Ramsar", la mise en place d'un système continu de suivi et de surveillance, l'identification et la recherche de financements de programmes de protection/conservation, ...
- la Convention de l'UNESCO relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972 permet de mobiliser des fonds dans le cadre de la coopération d'assistance technique
- Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : est un mécanisme financier pour la mise en œuvre des conventions internationales post-CNUED en 1992 (CCC, CDB, CCD) ainsi que pour la prise en compte des questions de dégradation des terres et de gestion des eaux internationales. Au Niger, une dizaine de projets auxquels s'ajoute le Programme de petites subventions (PPS/FEM) sont actuellement en cours d'exécution sur financement du FEM.
- L'Accord relatif aux pays ACP conclu en juin 2000 à Cotonou au Bénin : c'est le Fonds Européen de Développement (10<sup>ème</sup> FED) qui octroie aux Etats une assistance technique et financière pour leur développement dans des domaines définis dont celui de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.
- Les Fonds issus du programme d'échange de la dette en faveur des secteurs sociaux (éducation, santé) et la promotion du monde rural appelé « Initiative PPTE ». Ce fonds supporte aujourd'hui l'essentiel des interventions en matière de réhabilitation des écosystèmes naturels dégradés.

### *Les mécanismes nationaux de mobilisation des ressources financières*

Au niveau national, trois fonds d'importance sont mis en place. Il s'agit du :

- Fonds national de l'environnement (Loi n°98-56 du 29 décembre 1998) ;
- Fonds d'aménagement forestier (Ordonnance n°92/037 du 21 août 1992) ;
- et du Fonds d'Aménagement de la faune (Loi 98 - 07 du 29 avril 1998).

Seuls les deux derniers fonds sont cependant fonctionnels en apportant notamment les appuis institutionnels nécessaires au fonctionnement des services techniques et pour financer les actions de protection/conservation des écosystèmes. Ces Fonds sont alimentés des recettes forestières, piscicoles, cynégétiques et touristiques.

Une loi de programmation (ordonnance n° 2011-15 du 17 Février 2011 portant loi de programmation du Cadre des Eaux et Forêts 2011-2015) complète le mécanisme national de financement. Il est consenti en effet par l'Etat sur fonds propres des crédits d'un montant de Huit milliards cent dix millions (8.110.000.000) francs FCFA sur la période. L'objectif est de renforcer les capacités opérationnelles des services des l'Environnement et des Eaux et Forêts par notamment la création de nouveaux emplois, la dotation en moyens opérationnels, la formation, la réhabilitation et/ou la réalisation de nouvelles infrastructures.

### *Les mécanismes locaux de mobilisation des ressources financières*

Au niveau local, le financement est essentiellement assuré à travers les programmes et projets au nombre desquels de nombreuses actions transfrontalières en cours d'exécution et/ou en instance de



démarrage (annexe 7). Le financement par les collectivités territoriales, notamment les communes, demeurent faibles (moins de 2% des budgets) et orientés essentiellement dans des actions comme la production des plants ; la distribution gratuite des plants aux populations ; les plantations d'alignement, d'ombrage et en bloc ; la restauration des terres dégradées. Aucune évaluation n'est cependant pas disponible sur l'effort financier des communes en matière de conservation/gestion des écosystèmes forestiers et des agrosystèmes.

Le secteur privé est très faiblement représenté (une seule société en matière d'exploitation de la gomme arabique en dehors des industries agroalimentaires) et ce malgré le potentiel de valorisation des sous produits forestiers dans les différents secteurs alimentation, cosmétique, pesticide, etc).

#### *Les opportunités nouvelles de mobilisation des ressources financières*

Ce sont les fonds mis en place suite à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1992) et en application au Protocole de Kyoto relatif à cette même convention (2002). Il s'agit particulièrement des fonds Carbone, dont ceux mobilisés sont le Fonds Stratégique pour le Climat (FSC), le Mécanisme de Développement Propre (MDP) et le Programme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation (REDD, puis REDD+).

- Le Fonds Stratégique pour le Climat (FSC) est un fonds fiduciaire de multi donateurs logé au sein du Fonds d'Investissements Climatique (FIC) de la Banque mondiale comprenant le Fonds des Pays les Moins Avancés (FPMA) mis en œuvre par le PNUD. Le financement du FSC en cours au Niger porte sur le Programme pilote de résilience climatique (PPCR).
- Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) est un mécanisme de financement de carbone mis en place en application au protocole de Kyoto et dont le but est la diminution des gaz à effet de serre. Les domaines prioritaires portent entre autres sur le transport, l'énergie, le reboisement, le renforcement des capacités, et le transfert de technologie. Au Niger, le seul projet sur financement du MDP est le projet "plantation d'*Acacia senegal*" en exécution par le Programme d'appui communautaire/ASI.
- Le Programme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation (REDD, puis REDD+) est tout aussi issu des mécanismes relatifs à l'atténuation du changement climatique. L'objectif est de réduire les émissions des gaz à effet de serre suivant le même principe. Cette initiative, qui prend en outre la gestion durable des forêts, est aujourd'hui supportée principalement par le Programme ONU-REDD et le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale. Au Niger, seule une requête régionale est jusque-là soumise avec l'appui de la coopération danoise en vue de l'identification d'un projet.

Il apparaît que ces nouvelles opportunités de mobilisation de ressources financières sont très faiblement mises à contribution au Niger. Cette situation s'expliquerait par notamment la faible maîtrise par les acteurs des procédures et mécanismes associés à ces opportunités fort complexes et qui requièrent le plus souvent des compétences non toujours disponibles.

## **6. PRINCIPALES FORCES, INSUFFISANCES ET/OU FAIBLESSES EN MATIERE DE GOUVERNANCE FORESTIERE**

La gouvernance forestière au Niger fait face à deux réalités contextuelles dont il importe de tenir compte dans l'analyse globale de la situation actuelle. Le Niger, étendu sur 1 267 000 km<sup>2</sup>, recèle une diversité et une multiplicité écosystémique, ce qui implique la recherche continue d'approches et de méthodes adaptées.

De même, le Niger partage environ 5 000 km de frontières communes avec les pays voisins, ce qui conduit à une multiplicité et à une diversité d'écosystèmes partagés et dont la préservation/conservation nécessite des approches et des méthodes harmonisées, voire communes.

Par ailleurs, le Niger connaît une forte croissance démographique (3,3%) qui présente un premier défi majeur au plan de l'efficacité économique des systèmes de productions rurales (la croissance annuelle du PIB agricole serait seulement de 2%) ; elle constitue de même un second défi en ce qui concerne la capacité des écosystèmes à satisfaire les besoins des populations.

### **FORCES ET INSUFFISANCES/FAIBLESSES DES POLITIQUES ET DES STRATÉGIES**

De façon générale, l'évolution de la politique forestière du Niger a permis de développer progressivement des approches et stratégies mieux adaptées en matière de gestion des ressources forestières. Par ailleurs, le Niger, depuis l'avènement de la CNUED, s'est engagé dans une dynamique d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de stratégies en matière d'environnement et de développement dont la SDR et la SDRP. Au niveau communautaire, un processus de prise en compte de l'ensemble des orientations dans des Plans Communaux de Développement est en cours.

Par ailleurs, la Constitution du Niger en son article 172 autorise de "conclure avec tout État africain des accords d'association ou de communauté emportant abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine, ....."; elle accepte de même de "créer avec ces États des organismes intergouvernementaux de gestion commune, de coordination et, de libre coopération".

L'objet pourrait porter entre autres sur la coopération en matière de lutte contre les calamités naturelles - la mise en valeur des ressources naturelles - la préservation de l'environnement - la coopération en matière de gestion et des ressources hydrauliques.

De ce synopsis sur les conditions politiques et stratégiques actuelles, on peut aussi retenir les éléments favorables ci-après :

- l'affirmation d'une réelle volonté politique du pays ;
- l'existence de politiques et de stratégies nationales d'orientations majeures (SDRP, SDR) et de guides d'opérationnalisation au niveau régional (en ce qui concerne la SDR) ;
- l'existence de politiques/stratégies et de plans spécifiques ;
- l'intégration effective des processus de dialogue et de concertation (débat nationaux, concertations nationales, ...)
- l'existence d'expériences éprouvées en matière de gouvernance locale des ressources naturelles à travers notamment les outils de planification communautaire (PDC).

Néanmoins, des faiblesses résident dans l'harmonisation, la coordination, mais aussi dans l'opérationnalisation de la mise en œuvre des politiques et des stratégies.

En conséquence les politiques et les approches associées demeurent encore insuffisantes, caractérisées par notamment :

- l'absence de véritables politiques sectorielles en matière de valorisation des produits forestiers, ligneux et non ligneux ;
- l'absence de politiques et de stratégies de gestion des habitats et d'espèces fauniques spécifiques ;
- la faible mise en œuvre des politiques et des stratégies en cours ;
- l'absence de stratégies concertées de gestion participative des écosystèmes forestiers à statuts particuliers : forêts classées, zones humides, enclaves pastorales, aires protégées ;
- la non maîtrise effective des processus de planification liés à la SDR et aux politiques/stratégies sectorielles par les acteurs locaux ;
- les incohérences entre les politiques sectorielles par les faits d'une insuffisance de pragmatisme et d'une absence d'harmonisation des interventions et des approches de gestion ;
- l'insuffisante prise en compte des dimensions environnementales dans les plans sectoriels ainsi que dans les plans communaux de développement.

## **FORCES ET INSUFFISANCES/FAIBLESSES DU CADRE INSTITUTIONNEL**

Le paysage institutionnel a connu une profonde mutation, ce depuis l'avènement de la démocratisation, puis de la décentralisation. Les nouvelles entités administratives constituent des cadres privilégiés devant favoriser la participation responsable de tous les acteurs concernés, en particulier celle des communautés et des collectivités locales, dans la planification, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des activités.

Les forces du cadre institutionnel actuel résident aussi dans l'existence de plusieurs institutions tant nationales, bilatérale que sous régionales en faveur de la gestion des ressources naturelles. Elles reposent aussi pour l'essentiel sur des facteurs comme :

- l'existence d'auto encadrement local dans la plupart des communes en matière de GRN (Cofocom, Structures Locales de Gestion des ressources naturelles, ...) ainsi que d'un encadrement technique rapproché dans la plupart des communes ;
- l'existence de structures d'appui : CNSE, BEEEL, CNSF ;
- l'existence de nombreux acteurs locaux et de la société civile (OCB et ONG/AD ;
- l'existence des cadres et mécanismes nationaux et locaux de concertation ;
- le développement de partenariats vers une cogestion des ressources communes (en illustration, le mémorandum d'entente en faveur de la Réserve nationale de l'Air et du Ténééré).

Les faiblesses du cadre institutionnel actuel sont fort hélas nombreuses :

- la multiplicité des institutions et/ou structures en raison des insuffisances de coordination, de la persistance des conflits de compétence et souvent même du manque de collaboration.
- La faible capacité des structures chargées de la gestion des ressources forestières tant sur le plan financier, matériel qu'humain,
- la pauvreté des structures communautaires rurales mises en place pour la gestion des ressources forestières;
- l'absence de services déconcentrés spécialisés (centres d'apprentissage de pêche, statistiques, cellules de planification, ...) la faible fonctionnalité des cadres de concertation et de cohérence intersectorielle ;
- les capacités limitées d'intervention et de suivi des services techniques déconcentrés (faibles moyens en ressources humaines, matérielles, logistiques) ;
- les faibles capacités techniques et technologiques de transformation des sous produits forestiers non ligneux ;
- le faible niveau d'expériences et d'expertises techniques des équipes communales (services techniques, OCB, ONG/AD) ;
- l'incapacité opérationnelle de maîtrise des activités humaines destructrices de l'environnement et des ressources naturelles par les services techniques compétents ;
- l'inexistence de structures rurales formelles dans des domaines comme la gestion des Terres, la valorisation des sous produits forestiers et la gestion des écosystèmes à statuts particuliers ;
- l'insuffisance de communication et de dialogue entre les différents acteurs/ insuffisances en matière de sensibilisation et d'information reposant sur l'éducation environnementale ;
- le cloisonnement des acteurs locaux dans leurs processus de planification, de programmation et de mise en œuvre des activités (exemple : non implication des services techniques dans la mise en œuvre des actions menées par les ONGs).

## **FORCES ET INSUFFISANCES/FAIBLESSES DU CADRE JURIDIQUE**

Conséquent aux réformes politiques, stratégiques et institutionnelles, le cadre juridique a connu bien d'améliorations autant par l'exhaustivité des champs couverts que par la pertinence des nouvelles dispositions. Il s'en est suivi une refonte des règles exclusives de protection, de sauvegarde et de gestion des ressources forestières ainsi qu'une redéfinition du rôle des différents acteurs. C'est ainsi que l'on peut retenir entre autres acquis positifs :

- la redéfinition plus concise du rôle de l'État, garant de la préservation et de la mise en valeur durable et équilibrée des ressources en concertation avec les autres acteurs concernés;
- la prise en compte de la décentralisation en accordant aux collectivités territoriales une place centrale pour la gestion du patrimoine forestier : création de patrimoines forestiers communaux, appropriation privée des ressources forestières;
- la mise en place prévue d'une planification forestière nationale et l'élaboration d'outils opérationnels comme les Schémas d'Aménagement Foncier.

La législation relative aux ressources forestières présente cependant des imperfections et certaines insuffisances auxquelles il importe de remédier (PAFN, 2003). La véritable contrainte réside dans les obstacles à son application qui sont de divers ordres : technique, sociologique, culturel.

La méconnaissance et parfois l'absence de textes d'application (en exemple, la loi sur le régime forestier, la loi sur la décentralisation) sont des facteurs qui ne facilitent pas leur application. S'agissant des écosystèmes particuliers, ayant un statut spécifique, les faiblesses sont liées à l'absence, sinon à l'obsolescence des textes datant souvent de leur création durant la période coloniale ou juste après l'indépendance du pays.

Au niveau communautaire, les faibles capacités des Commissions foncières (organes locaux d'application des textes issus du Code Rural nigérien) sont liées à l'absence de représentations au niveau de l'ensemble des communes, de même qu'à l'absence de moyens humains, matériels et financiers d'intervention.

En dehors de ces éléments, les faiblesses et/ou insuffisances se rapportent aussi à :

- la non application effective des textes portant sur le transfert des compétences et la libre administration des collectivités ;
- le manque de statut juridique clair s'agissant des écosystèmes communautaires réhabilités (absence de règles communautaires de gestion concertée) ;
- l'inadéquation entre la tenure foncière locale et les approches actuelles de restauration des écosystèmes dégradés ;
- la traduction insuffisante des politiques et stratégies en textes réglementaires appropriés.

#### **FORCES ET INSUFFISANCES/FAIBLESSES DES MÉCANISMES DE MOBILISATION DES RESSOURCES**

Malgré l'existence de nombreux mécanismes nationaux et internationaux de financement, la gestion des écosystèmes forestiers n'arrive pas à mobiliser des financements subséquents en réponse aux besoins requis.

Aussi bien au niveau national que des Communes, les investissements en faveur de la gestion des écosystèmes naturels demeurent très faibles. Les budgets communaux inscrivent moins de 2% d'investissements en matière de GRN. Les proportions restent comparables en ce qui concerne le budget national malgré la loi de programmation budgétaire en cours. Les facteurs sont surtout liés à :

- la complexité des procédures des partenaires financiers ;
- l'incapacité technique de monter de véritables dossiers en adéquation aux principes des partenaires financiers entretenant ainsi une forte dépendance ;
- l'absence d'informations au niveau des acteurs surtout locaux ;
- l'engagement inégal des partenaires nationaux et internationaux ;
- l'insuffisance d'implication du secteur privé ;
- l'absence de valorisation optimale des opportunités financières et technologiques ;
- l'insuffisance de synergie d'actions par les différents partenaires et acteurs.

## 7. CONCLUSIONS / RECOMMANDATIONS

Afin d'asseoir le plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique de l'Ouest, deux piliers semblent d'importance en dehors même des cadres politiques et institutionnels sous régionaux. Il s'agit du contexte socioéconomique et de la réalité biogéographique.

Du premier pilier, les valeurs culturelles sont tout d'abord communes dans les zones transfrontalières. Il s'agit en effet le plus souvent, des mêmes groupes dont les relations séculaires sont demeurées fortes malgré les frontières internationales. Davantage, il s'agit des mêmes modes traditionnels de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles, mais aussi de pratiques comparables en ce qui concerne les systèmes agraires de production.

D'un point de vue économique, le Niger partage avec ses voisins des marchés communs qui constituent des cadres privilégiés des transactions commerciales en matière notamment de valorisation et de commercialisation des produits forestiers, ligneux et non ligneux.

La mise en réseau de ces marchés transfrontaliers soutenue par un système commun de suivi et d'information peut constituer un moyen d'intégration tout en renforçant les économies locales.

Du second pilier, le Niger partage une diversité d'écosystèmes forestiers avec les pays voisins. Il s'agit, en illustration, des écosystèmes sahélo sahariens partagés avec le Mali, la Libye et le Tchad ; des systèmes agro forestiers dans les zones transfrontalières entre le Niger, le Nigeria et le Burkina Faso ; des formations relativement mieux conservées comme la forêt transfrontalière entre le Niger et le Nigeria de Baban Rafi où migrent des éléphants ; des habitats fauniques classés comme le complexe des aires protégées du Parc W entre le Niger, le Bénin et le Burkina Faso ; des écosystèmes fluviaux partagés comme les bassins du Fleuve Niger (avec le Mali, le Burkina Faso, le Bénin, le Nigeria) et du Lac Tchad (avec le Nigeria, le Tchad) ; des continuums écologiques comme les couloirs de migrations des oiseaux avec le Bénin (les Dallols par exemple).

Ces écosystèmes partagés offrent assurément bien d'opportunités en matière de développement de nouvelles approches de gestion concertée. Ils peuvent aussi servir de liants intercommunautaires pour asseoir des cadres locaux et/ou transfrontaliers de concertation impliquant l'ensemble des acteurs.

Les écosystèmes forestiers connaissent fort malheureusement une évolution régressive sans précédent en raison de la conjonction de plusieurs facteurs, dont en premier lieu contextuels (méconnaissance des écosystèmes, insuffisance des outils de planification, changements climatiques et sécheresses récurrentes, pauvreté, dégradation, déperdition de la diversité biologique, menaces et pressions anthropiques incontrôlées). Les conséquences au plan transfrontalier sont entre autres l'extension voire même la délocalisation de certaines formes d'exploitation des ressources naturelles comme la transhumance, le nomadisme dans les pays d'accueil, la chasse, l'écotourisme d'une part et, l'intensification du commerce de produits forestiers d'autre part.

Dans la perspective d'une gestion concertée des écosystèmes forestiers, il importe d'envisager au niveau national, puis transfrontalier, la mise en place de certaines conditions relatives notamment à l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes naturels et les systèmes agro forestiers, au développement d'un dispositif commun de suivi socio écologique et environnemental, à l'amélioration de la résilience des écosystèmes naturels, des espaces agro forestiers et des systèmes de productions agraires tout en inversant les tendances à leur dégradation, au renforcement des économies locales et à l'amélioration des niveaux de conscience environnementale afin de diminuer les pressions et promouvoir l'adoption des meilleures pratiques de gestion des ressources naturelles.

Le plan de convergence envisagé pour la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique de l'Ouest peut donc reposer sur ces premières orientations dont la finalité serait la mise en place de conditions favorables au développement d'outils communs en matière de gestion concertée des écosystèmes. Ces outils porteront notamment sur l'élaboration de produits comme la réalisation d'un profil environnemental argumenté par des cartographies des ressources forestières (état actuel et

analyse diachronique); la mise en place d'un dispositif commun de suivi socio écologique et environnemental (création d'un réseau d'observatoires intégré aux réseaux nationaux,); le développement d'une approche harmonisée en matière de planification et de gestion (plans de gestion de l'environnement, plans de restauration des terres et reboisement, schémas d'affectation et d'utilisation des terres, schémas directeurs d'aménagement des territoires, actions de recherche, ...); la mise en place d'un programme commun de renforcement de la résilience des écosystèmes (inversion des tendances à la dégradation, adaptation aux changements); la mise en place de stratégies communes pour le développement local dans les zones transfrontalières (renforcement des économies locales, création de conditions favorables aux investissements dans les facteurs de production); la mise en place de stratégies concertées d'amélioration des niveaux de conscience environnementale (suivi et surveillance des pressions et des menaces, programme d'éducation et de communication en environnement, mesures incitatives, ...).

Au-delà des facteurs contextuels précédemment mentionnés, l'évolution régressive des écosystèmes est aussi, tout au moins, indirectement une conséquence des modes actuels de gouvernance, insuffisants pour d'abord inverser significativement les tendances à la dégradation, puis pour améliorer durablement les potentiels de production en biens et services des écosystèmes. La gouvernance forestière actuelle se caractérise en effet par des insuffisances notables aux plans politiques, stratégiques, méthodologiques, institutionnelles et juridiques ainsi que par des insuffisances des capacités de mobilisation des ressources requises pour durablement gérer les écosystèmes.

Les facteurs inhibiteurs et/ou limitatifs de la gestion concertée et durable des écosystèmes forestiers, but poursuivi par le plan de convergence, semblent principalement lié aux incohérences entre les politiques sectorielles par les faits d'une insuffisance de pragmatisme et d'une absence d'harmonisation des interventions, des approches de gestion y compris les textes juridiques relatifs; à l'insuffisante prise en compte des dimensions environnementales dans les plans sectoriels ainsi que dans les plans communaux de développement; à la faible capacité des structures chargées de la gestion des ressources forestières; à l'insuffisance de communication et de dialogue entre les différents acteurs; à l'insuffisance d'implication du secteur privé et à l'absence de valorisation optimale des opportunités financières et technologiques.

Au Niger, ces insuffisances relevées présentent néanmoins très peu de risques: prise en compte de la dimension transfrontalière des ressources naturelles par la Constitution du pays, expériences de cogestion et de gestion décentralisée des écosystèmes forestiers, expériences en matière de gestion transfrontalière des ressources communes avec les pays voisins, orientations politiques nationales favorables, décentralisation et transfert des compétences, cadres politiques sous régionaux, mécanismes de concertation, harmonisation des cadres législatifs, déclarations conjointes, nouvelles opportunités de mobilisation des ressources financières. Ces éléments constituent indéniablement une base line sur laquelle peut se reposer le plan de convergence envisagé.

La mise en place du plan de convergence prend nécessairement en compte la valorisation de ces opportunités tout en apportant les solutions requises aux grands défis liés à une gouvernance forestière concertée. Il s'agira en particulier de la définition commune d'orientations politiques et stratégiques sous régionales en adéquation à des cadres juridiques harmonisés; l'amélioration du partenariat et de la coopération transfrontalière dans des cadres appropriés de concertation devant améliorer les rapports conflictuels et renforcer la participation de l'ensemble des acteurs; l'accroissement des niveaux des financements et des investissements à travers notamment la recherche de synergies entre les actions; l'optimisation de l'utilisation des nouvelles opportunités et l'implication du secteur privé.

Enfin, des actions envisageables ont été détaillées (annexe 8), pour servir de base à l'élaboration éventuelle d'un plan d'action pour la mise en œuvre du plan de convergence, lequel se devrait être itératif et progressif (dimension temporelle) suivant une démarche ascendante (dimension spatiale), du niveau local (démonstration), au niveau national (adaptation et appropriation), puis sous régional (généralisation). Les actions portent autant sur l'identification de solutions requises face aux problèmes majeurs perçus que sur les insuffisances et faiblesses en matière de gouvernance.

## Documents consultés

- Amadou S. & Abassa I. 2010. Etat des lieux de la Réserve partielle de faune de Dosso  
BEIE. Bureau d'Etudes en Ingénierie pour l'Environnement. 2011. Plan forestier national, PFN - Niger 2011 – 2020, version provisoire.
- Cab/PM. 2003. Stratégie de développement rural
- Cab/PM. 2008. Stratégie Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté.
- CNEDD. 1998. Evaluation de la biodiversité biologique au Niger: éléments constitutifs de la biodiversité végétale
- CNEDD. 1998. Plan national de l'environnement pour un développement durable
- CNEDD. 2001. Rapport de synthèse de l'étude sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements
- DFC-AP. 2010. Rapport annuel d'activités 2010 – Programmation 2011
- DFPP. 2004. Proposition de mise en place de zones cynégétiques pilotes de gestion villageoise au Niger
- DFPP. 2005. Conditions de faisabilité technique et financière de la création d'un observatoire et de la mise en place de mesures concrètes de conservation *in situ* et *ex situ* de la diversité biologique
- DFPP. 2005. Etude sur les capacités qui existent dans les différentes institutions étatiques et de la société civile afin d'identifier les besoins en matière d'évaluation et de surveillance de la diversité biologique et des connaissances taxonomiques
- DFPP. 2005. Evaluation des besoins en renforcement des capacités en matière d'échange d'information sur la diversité biologique dans le cadre du CHM
- DFPP. 2005. Identification des besoins de renforcement des capacités en ressources humaines et institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures de conservation *in-situ* et *ex-situ* d'utilisation durable de la diversité biologique
- DFPP. 2005. Problématique de la gestion de la faune au Niger
- DGEEF. 2010. Rapport annuel d'activités, 2010. Version provisoire
- DGEEF.2011. Rapport de l'atelier national de concertation nationale du Niger pour la préparation du Plan de Convergence pour la Gestion et l'Utilisation Durable des Ecosystèmes Forestiers en Afrique de l'Ouest, Niamey du 12 au 13 avril 2011
- ECOPAS. 2008. Accord relatif à la gestion concertée de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du FAO. 2011. Situation des forêts du monde, 2011.
- Garba H. 2000. Les produits forestiers non ligneux au Niger. Connaissances actuelles et tendances.
- Garba M., 1998. Evaluation de la diversité biologique au Niger, thème : Inventaire de la flore et de la faune, sous thème : inventaire des usages des espèces.
- Hassane M. Souley. 2011. Evaluation des pratiques traditionnelles d'adaptation aux changements climatiques dans le Parc National du W du Niger. Thèse de Master. Université Senghor.
- Ibro A. & Assoumane G. 2009. Etudes des cas sur l'évaluation des forêts
- INS – Niger. 2010. Rapport national sur les progrès vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.
- IREC-Niger. 2006. Etude des aspects institutionnels et juridiques du secteur forestier au Niger
- Maisharou A. Hassane M. 2004: Etudes filières gomme arabique dans les zones de production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger.
- MHE/LCD 2005. Plan d'action à moyen terme 2006- 2011 sur l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
- MHE/LCD. 2005. Consultation sectorielle sur l'environnement et la lutte contre la désertification. Contexte général. Cadre stratégique et opérationnel.
- PAC : 2001 : Etude sur l'analyse du cadre institutionnel et juridique régissant la gestion intégrée des écosystèmes au Niger et propositions d'appui pour le renforcement dans l'optique d'une gestion décentralisée, incitative, durable et intégrée.
- PAFN. 2003. Cadre réglementaire et fiscal relatif à la gestion des ressources naturelles et forestières, rapport de consultation ;
- RN/MHE-LCD. 2004. Sous Programme Pêche et Aquaculture, Niger
- Saadou M. 2005 : Rapport sur l'état de l'environnement au Niger
- SP/CR. 2008. Code rural. Recueil des textes.
- UEMOA. 2011. Grandes orientations de la politique commune d'amélioration de l'environnement (PCAE)

## Annexes

### Annexe 1. Extrait des TDRs de la consultation nationale

Sous la supervision générale du Coordonnateur Sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest et de la Direction de l'Environnement de la CEDEAO, et la supervision technique de l'équipe de coordination du projet, le consultant devra :

#### Tâches d'ordre général

En coopération avec les autorités nationales, notamment le Point Focal National pour ce processus et les ministères concernés, appuyer l'équipe du projet et développer les contacts nécessaires avec les différents interlocuteurs locaux en rassemblant toutes les informations requises au bon développement du processus d'élaboration du Plan de convergence.

#### Tâches Spécifiques

- i) Développer les contacts nécessaires avec les différents interlocuteurs locaux en vue de les sensibiliser au processus de convergence et à l'établissement des bases solides du processus du Dialogue sur les forêts ;
- ii) Appuyer le travail des différents consultants sous-régionaux en rassemblant les informations requises à leurs rapports ainsi qu'à la préparation du rapport national ;
- iii) Préparer et appuyer la mission de l'équipe CEDEAO/consultants sous-régionaux du projet dans le pays (planning des rencontres, identification des institutions et acteurs à rencontrer, collecte de la documentation, participation aux réunions et à la préparation des comptes-rendus respectifs) ;
- iv) Préparer un rapport de pays (environ 20 pages) contenant les éléments ci-après :
  - Brève présentation des aspects physiques et de la situation socio-économique ;
  - Principaux problèmes et situation actuelle des espaces/écosystèmes forestiers et agro forestiers, y compris les aspects liés à la gestion et à la valorisation des ressources floristiques et fauniques, à l'écotourisme, aux parcours du bétail, aux feux de forêt et aux zones protégées, sous l'optique de leurs implications transfrontalières ou sous-régionales ;
  - Gouvernance forestière (cadre institutionnel, politiques et stratégies, législation, mobilisation de ressources) ;
  - Commerce transfrontalier des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
  - Nouvelles opportunités au niveau de la mobilisation des ressources, y compris celles liées aux changements climatiques, telles que les mécanismes de développement propre, le REDD et le REDD<sup>+</sup> ;
  - Conclusions et recommandations visant une gestion concertée des forêts et de la faune au niveau national et ses liens et contribution aux aspects à dimension transfrontalière ou sous-régionale ;
  - Annexe : tableau de compilation des projets/programmes de gestion des ressources naturelles partagées et/ou transfrontalières.

#### Durée

4 semaines (modalité « travail effectif »)



## Annexe 2. Structures et/ou personnes rencontrées

Sigle	Structures rencontrées	Responsables rencontrés	Site Web	Email	Téléphone
<b>Administrations de l'Etat</b>					
SP/CR	Secrétariat Permanent du Code Rural	M. Abey Bazou Alhou/Secrétaire Permanent	---	codrural@intnet.ne	20732093/96576401
SE/SDR	Secrétariat Exécutif de Développement Rural	M. Arimi M. E. Ousmane/Gestionnaire Base de données	strategie-developpement-rural-niger.org	se_sdr@intnet.ne	20733077/20733422/96888219
MA/ME	Ministère de l'Agriculture/Ministère de l'Elevage	Mme Mekaou Ramarou/SG Mme Issaka Mariama/Directrice DEP	--	mariamoumaiga@yahoo.fr	20733634/96992617
IGNN	Institut Géographique National du Niger	M. Hassimi Adamou/Directeur Général	---	ah_dabey@yahoo.fr	20722467/93930770/96536943
MP/ATD	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement	M. Chaibou Dan Bakoye/Point focal opérationnel GEF	---	danbakoye@yahoo.fr	20725553/90438412
MHE	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement	M.Laminou Attaou/SGA M. Issaka O. Adamou (DG/DGEEF/Point focal) M. Ibro/Directeur/Direction des Aménagements forestiers, du reboisement et de la restauration des terres Abdou M. Issa/ Directeur/Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées	---	meelcd@yahoo.fr attaou_laminou@yahoo.com; attaousi@intnet.ne; <a href="mailto:dgeef@intnet.ne">dgeef@intnet.ne</a> adamoui2000@yahoo.fr <a href="mailto:ibroadamou@yahoo.fr">ibroadamou@yahoo.fr</a> <a href="mailto:malam_ia@yahoo.fr">malam_ia@yahoo.fr</a>	20203191/20203917 20723755/96891542/96965910/ 94751206/94751206
MISPD/AR	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses	M. Seydou. Madougou/Chargé de Suivi/DEP	---	seydoumadougou@yahoo.fr	20203089/94966717
CNSEE	Centre National de Surveillance Ecologique et Environnementale	M. Issoufou Wata/Directeur	---	<a href="mailto:Iwatasama2005@yahoo.fr">Iwatasama2005@yahoo.fr</a> roselt@intnet.ne	20725532/96974110
SP/SDRP	Secrétariat Permanent de la Stratégie de Développement Accéléré de Réduction de la Pauvreté	M. Issa Bwa/Coordonnateur – Soumana Seybou/Chargé Programmes Productifs	sdr-niger.net cie.ne	issabawa@yahoo.fr	20722152/96975707/ 90133773
SAP/GC	Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes	M. Hamani Harouna/Coordonnateur	cie.ne	sap@intnet.ne	20723953
CCA	Cellule Crises Alimentaires	M. Mounkaila Hamidou/Coordonnateur	cie.ne	cca-pm@intnet.ne	20722646/96402758

CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable/Points focaux CCD, CDB, CCC	M. Amadou Souley/Secrétaire Exécutif	cnedd.gouv.ne	biocnedd@intnet.ne	20722529/90500695
BEEEI	Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impacts	Dr KImba Hassane/Directeur	---	beeei@intnet.ne	20724169/96969355
<b>Etablissements de recherche et de formation</b>					
CRESA/UAM	Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agriculture/Université Abdou Moumouni	Pr. Abdourahamane/Balla Coordonnateur scientifique et pédagogique	uam.refr.ne	<a href="mailto:cresani@refer.ni">cresani@refer.ni</a> <a href="mailto:goga@refer.ni">goga@refer.ni</a>	20315942/94281647/96271044
AGRHYMET	Centre d'Agriculture, d'Hydrologie et de Météorologie	Dr Seydou B. Traoré/Coordonnateur scientifique	agrhy.net	<a href="mailto:s.traore@agrhy.net">s.traore@agrhy.net</a> <a href="mailto:seydou_traore@yahoo.com">seydou_traore@yahoo.com</a>	20315316/96961562
INRAN	Institut National de Recherches Agronomiques du Niger	DR Mall M. Aboubacar/Directeur scientifique	inran.refer.ne	inran@intnet.ne	20725389/96472166
<b>Institutions régionales et internationales</b>					
FAO	Organisation Mondiale pour l'Agriculture et l'Alimentation, Niger	Dr Amadou Saley/Chargé de Bureau	fao.org	<a href="mailto:fao-ne@fao.org">fao-ne@fao.org</a> <a href="mailto:Amadou.Saley@fao.org">Amadou.Saley@fao.org</a>	20723362/20722962/96965190
CMNNC	Commission Mixte Nigéro Nigériane de Coopération	M. Ousseini S. Rafi/Directeur des Affaires Economiques/Expert PGIE NN	nnjc.net	<a href="mailto:nnjc@intnet.ne">nnjc@intnet.ne</a> <a href="mailto:jointcom@intnet.ne">jointcom@intnet.ne</a>	20722971/96966739
ABN	Autorité du Bassin du Niger	M. Abdou Guer/Directeur Technique – Seydou Seyni/Coordonnateur PLC	abn.ne	<a href="mailto:sec-executif@abn.ne">sec-executif@abn.ne</a> <a href="mailto:a.guero@abn.ne">a.guero@abn.ne</a>	20315239/96994610
ACMAD	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie	M. Alassane Diallo André/Directeur Général	acmad.ne acmad.org	<a href="mailto:dgacmad@acmad.ne">dgacmad@acmad.ne</a>	20734992
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement, Nigger	Elhadji Mahamane M. Lawali/Chargé de programme énergie et environnement	undp.org pnud.ne	<a href="mailto:mahamane.lawali@undp.org">mahamane.lawali@undp.org</a>	20732109/96139474
<b>Secteur privé</b>					
CPI/CCIA	Centre de Promotion des Investissements/Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	M. Daouda Moussa/Directeur	investir-au-niger.org	<a href="mailto:dncpiniger@yahoo.fr">dncpiniger@yahoo.fr</a>	20732573/96952741
ASI/PAC	Société Achat Service Internationale/Programme d'Actions Communautaires	M. Assadeck Mohamed/Coordonnateur	pacniger.org	<a href="mailto:assadeckmd@yahoo.fr">assadeckmd@yahoo.fr</a> <a href="mailto:cncpac@yahoo.fr">cncpac@yahoo.fr</a>	20372717/96610308

SNGE	Société Nigérienne de Gestion de l'Environnement	M. Oumarou Toumani/Directeur Général	---	---	20722495/96598440
<b>Société civile : ONGs et Organisations Paysannes</b>					
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger	M. Dangui Amadou/Responsable services sociaux de base/chargé des relations - M. Harouna Abarchi/Responsable Pastoralisme et en environnement	---	<a href="mailto:aren@intnet.ne">aren@intnet.ne</a> <a href="mailto:ab_harou@yahoo.fr">ab_harou@yahoo.fr</a>	20736622/90074664/96263646
KARKARA	Association pour le redynamisation des initiatives locales	M. Amadou C. Barré/Secrétaire Exécutif – M. Yahaya E. Naroua/DAAF	karkara.org	<a href="mailto:coordkarkara@yahoo.fr">coordkarkara@yahoo.fr</a> <a href="mailto:barreamadou@yahoo.fr">barreamadou@yahoo.fr</a>	20753023/97000205/96480211
ANEB	Association Nationale des Exploitants de bois	Elhadj Mamane Abdou/Président	---	<a href="mailto:pfpsahel@gmail.com">pfpsahel@gmail.com</a>	20732352/96467777
ANSEACV	Association Nigérienne pour la Sauvegarde de l'Environnement et l'Amélioration du Cadre de Vie	El. Mamane Abdou/Président	---	---	20732352/96467777
FCMN	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger. NIYA	M. Hassane Mounkaila/Secrétaire Exécutif – M. Abdou Amadou/Chargé d'approvisionnement en intrants	---	<a href="mailto:fcmniger@intnet.ne">fcmniger@intnet.ne</a>	20330288/96989724
ONDERNA	Organisation Nigérienne pour la Défense de l'Environnement et des Ressources Naturelle	M. Seybou Younoussa/Président	---	<a href="mailto:younoussaseybou@yahoo.fr">younoussaseybou@yahoo.fr</a>	93816151
BANITURI	Coopérative d'herboristerie	M. Hassane Karanta/PCA – M. Issoufou Garba/Comptable	---	<a href="mailto:banituri@yahoo.fr">banituri@yahoo.fr</a>	96496620/96424132
ATPN	Association des Tradi Praticiens du Niger (incluant les chasseurs)	M. Yabo Bissala/SGA/Secrétaire Permanent – M. Mamane H. Dicko/Président	---	<a href="mailto:atpn_niger@yahoo.fr">atpn_niger@yahoo.fr</a>	96883836/97196336
ANP	Association Nigérienne des Pêcheurs	M. Adamou Kounou/SG	---	---	96283421
ATPF	Aménagement des Terroirs et Productions Forestières	M. Laouali M. Karami/Coordonnateur national	---	<a href="mailto:atpf07@gmail.com">atpf07@gmail.com</a>	96962055
PFP	Plate Forme Paysanne	M. Idrissa Moumouni/Coordonnateur technique – M. Adamou Bagnou/Président du Collège des jeunes	<a href="http://pfpniger.org">pfpniger.org</a>	<a href="mailto:pfp_niger@yahoo.com">pfp_niger@yahoo.com</a>	20732352/96019549
REDD	Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable	M. Ibrahim Mohamed/PCA	---	<a href="mailto:reddniger@yahoo.fr">reddniger@yahoo.fr</a>	96995858

Annexe 3. Indicateurs macroéconomiques de 2005 à 2008 (source : INS. 2009)

Libellés	2005	2006	2007	2008
	<b>Population et revenus</b>			
Population totale (en 1000 habitants)	12,629	13,046	13,477	13,921
Taux d'accroissement démographique (en %)	3.3	3.3	3.3	3.3
Taux de croissance du PIB réel (en %)	7.4	5.8	3.3	5.9
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1,777.0	1,906.8	2,035.4	2,333.1
PIB nominal par habitant (en milliers CFA)	140.7	146.2	151.0	167.6
Accroissement du PIB réel par tête (en %)	4.9	2.4	0.0	2.5
Part de la masse salariale dans la VA (en %)	17.0	17.7	17.1	16.5
Taux d'épargne intérieure brute (en %)	10.7	12.1	10.9	11.3
Taux d'investissement (en %)	23.1	23.6	23.6	26.3
Consommation privée en % du PIB	72.4	71.8	72.2	71.5
Part de l'informel dans le PIB (en %)	72.6	72.1	69.5	70.7
	<b>Prix et inflation</b>			
Inflation en moyenne annuelle (en %)	7.8	0.1	0.0	9.0
Inflation en glissement annuel (en %)	4.2	0.3	4.7	15.4
Variation de la déflation du PIB (en %)	7.1	1.4	3.3	8.3
Taux d'échange annuel moyen du dollar US	529.1	522.9	480.5	463.1
Prix négocié du kilogramme d'uranium (FCFA)	25,41	27,951	40	55
	<b>Finances et dette publiques</b>			
Recettes budgétaires en % du PIB	10.6	13.0	15.2	12.7
Recettes fiscales en % du PIB	10.2	10.7	11.5	11.0
Dépenses totales en % du PIB	20.2	19.7	21.9	23.0
Dépenses courantes en % du PIB	8.4	8.6	9.8	10.8
Encours de la dette extérieure en % du PIB	53.9	14.7	15.8	10.4
	<b>Echanges extérieurs</b>			
Balance commerciale FOB/FOB en % du PIB	-8.7	-7.1	-5.9	-8.7
Exportations de biens et de services en % PIB	18.7	18.1	18.1	18.5
Importations de biens et de services en % PIB	31.1	29.5	30.8	33.5
Taux de couverture du commerce extérieur (%)	60.2	61.2	58.8	55.3
Taux de dépendance de l'économie (%)	49.9	47.6	48.9	52.1
Balance courante en % du PIB	-8.7	-6.6	-5.1	-6.6

	Secteur monétaire			
Avoirs extérieurs nets (en milliards CFA)	71.9	155.5	225.1	331.6
Crédits à l'économie (en milliards CFA)	101.1	121.3	191.9	230.4
Masse monétaire en % du PIB	14.0	14.6	17.5	15.8
PIB rapporté à la masse monétaire	7.1	6.9	5.7	6.3

#### Annexe 4. Ecosystèmes forestiers à statuts particuliers

**Les aires protégées** renferment une importante diversité biologique au Niger. Assez bien répartie en fonction des grands domaines bioclimatiques, elles couvrent 6,6% (8,41 millions d'hectares) de la superficie nationale. Elles comprennent :

- Le Parc National du W du Niger dans le domaine sahélo soudanien. Créé en 1954, il couvre une superficie de 330 000 ha et correspond à la catégorie II de l'UICN. Il est classé site de la Convention sur les Zones Humides en 1987
- La Réserve partielle de faune de Dosso. D'une superficie de 306.000 ha, elle constitue une zone tampon pour le Parc du W du Niger créée en 1962 (catégorie IV de l'UICN).
- La Réserve de faune de Tamou. Egalement créée en 1962 pour servir de zone tampon au Parc W du Niger, elle occupe 77.740 ha (catégorie IV de l'UICN).

Ces trois premières aires protégées sont inscrites au patrimoine mondial en 1996, puis constituées en réserve de biosphère en 1997 ; elles sont continues au nord, en zone sahélienne, par un couloir écologique jouxtant un sanctuaire dit des Girafes.

- La Réserve de faune de Gadabedji. Datant de 1955, cette réserve de 76.000 ha correspondant à la catégorie IV de l'UICN en zone sahélienne.
- Les Réserves de l'Air-Ténéré. Il s'agit d'une réserve avec, en son centre, une réserve intégrale appelée « Sanctuaire des Addax ». Le statut de ces deux réserves date de 1988 ; elles occupent 7.736.000 ha en zone saharienne dans l'extrême nord-ouest du pays. Elles correspondent aux catégories I, IV et VIII de l'UICN. Depuis 1991, elles sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial naturel et, en 1992, sur la liste du patrimoine en péril.

La création de **forêts classées** se situe dans la même dynamique que celle ayant conduit au classement en aires protégées de certaines zones, ce durant la période 1935 à 1977. Le domaine forestier classé totalise 71 forêts classées assez bien représentatives de la diversité écologique sur plus de 600.000 ha.

En application à la Convention relative aux zones humides, le Niger compte à ce jour douze (12) **zones humides** inscrites comme sites Ramsar. Ils totalisent une superficie de 4 317 869 ha et couvrent l'essentiel de la diversité hydrosystémique (zones humides de la vallée du Niger, zones humides de la Korama et de la Komadougou Yobé, lacs naturels, cours d'eau fossiles et Oasis).

La mise en place des **marchés ruraux de bois** s'inscrit dans la stratégie nationale en matière d'énergie domestique (Ordonnance n 92-037 du 21 Août 1992). Ce sont des concessions forestières attribuées aux communautés rurales à des fins de gestion et d'exploitation des ressources forestières. Les superficies forestières concernées s'élèvent à environ 900 000 ha ; alors que leur nombre est de 302.

Les **concessions cynégétiques** sont consacrées par la Loi 98-07 du 29 Avril 1998. Ce sont des zones délimitées et attribuées pour y exercer principalement la chasse. A la date actuelle 23 zones de chasse couvrant près de 435 000 ha sont mises en place sur l'ensemble du territoire national.

Les **enclaves pastorales** tirent leurs assises juridiques des différents textes issus de l'ordonnance relative aux principes d'orientation du code rural notamment le Code pastoral (Ordonnance n°2010-29 du 20 mai 2010). Le nombre actuel d'enclaves pastorales est de 23 couvrant près de 25 000 ha.

Annexe 5. Commercialisation/valorisation de produits forestiers, ligneux et non ligneux (Source Garba H., 2000)

<b>Etat</b> : 1 - grande importance au niveau national et international ; 2 - grande importance au niveau local/régional/national. <b>Partie commercialisée</b> : an - animal entier ; ec - écorce ; ci - cirre ; fe - feuilles ; no - noix ; fi - fleurs ; fr - fruits ; go - gommes ; mi - miel ; Se - sève ; la - latex ; hu - huile ; pl - plante entière ; re - résines ; ra - racine ; gr - graines ; ti - tige ; ta - tannins ; coq - coquille ; Ae - Animaux entiers ; Te - Tête ; Pe - Peau ; Pu - Poils/plumes ; Del - dent/défense ; G - Graisse ; Pi - Piquants ; Os - Os ; O - Œuf ; C - Cornes ; Au - Autres <b>Ecosystème</b> : F - forêt naturelle et autres terres boisées ; P - plantation ; A - Autres : Arbres hors de la forêt <b>Origine/Source</b> : S - sauvage ; C - cultivé <b>Marché</b> : N - national ; T - transfrontalier.							
Plantes et produits de plantes	Transformation du PFNL	Etat	Espèces	Partie commercialisée	Ecosystème	Origine/Source	Marché
		1, 2					
	<b>Energie/ Charbon de bois</b>	1	<i>Combretaceas SP et autres</i>	pl	F, P, A	S, C	N, T
	<b>Nourriture</b>	2	<i>Lannea S.P.</i>	Fr, fe, gr	F, A	S	N
		1	<i>Anacardium occidentale</i>	Fr, gr	P, F	C	N, T
		2	<i>Sclerocarya birrea</i>	Fr, fe, gr	F, A	S	N
		2	<i>Annona senegalensis</i>	Fr, fl	F, A	S	N
		1	<i>Borassus aethiopium</i>	Fr, fl, fe	F, P, A	S, C	N, T
		1	<i>Hyphaene thebaïca</i>	Fr, fl ,gr	F, P	S	N, T
		1	<i>Phoenix dactylifera</i>	Fr, gr	F, P, A	S, C	N, T
		1	<i>Balanites aegyptiaca</i>	Fr, gr	F	S	N
		1	<i>Adansonia digitata</i>	Fe, fr	P, F, A	S	N
		2	<i>Bombax costatum</i>	Fr	F, P	S	N
		3	<i>Ceiba pentandra</i>	Fe, fr	F	S	N
		2	<i>Commiphora africana</i>	Fe, fr	F	S	N
		2	<i>Bauhinia rufescens</i>	Fe	F, P, A	S	N
		2	<i>Daniellia oliveri</i>	Fe, fr	F, A	S	N

		2	<i>Detarium microcarpum</i>	Fr, gr	F	S	N
		2	<i>Parkinsonia aculeatum</i>	Fr, gr	A, P	S	N
		2	<i>Piliostigma reticulatum</i>	Fr, gr	F, P, A	S	N
		1	<i>Tamarindus indica</i>	Fr, fe, gr	F, P, A	S	N, T
		2	<i>Maerua angolensis</i>	Fr	F	S	N
		2	<i>Maerua crassifolia</i>	Fr	F	S	N
		2	<i>Combretum nigricans</i>	Go	F	S	N
		2	<i>Diospyros mespiliformis</i>	Fr	F	S	N
		2	<i>Strychnos spinosus</i>	Fr	F	S	N
		3	<i>Tapinanthus globiferus</i>	Fl	F	S	N
		1	<i>Acacia Laeta</i>	Go	F	S	N
		2	<i>Acacia raddiana</i>	Go, gr	F	S	N, T
		1	<i>Acacia senegal</i>	Go	F, P	S, C	T
		1	<i>Acacia seyal</i>	Go	F, P	S, C	N, T
		2	<i>Acacia sieberiana</i>	Go	F	S	N
		2	<i>Parkia biglobosa</i>	Fr, fl, gr	F, P, A	S	N
		2	<i>Ficus gnaphalocarpa</i>	Fr	F, P, A	S	N
		2	<i>Ficus ingens</i>	Fr	F, P, A	S	N
		2	<i>Ficus thonningii</i>	Fr	F, P, A	S	N
		1	<i>Moringa oleifera</i>	Fe	P, A	C	N
		2	<i>Ximenia americana</i>	Fr	F	S	N
		2	<i>Ziziphus mauritiana</i>	Fr	F, P	S	N
		2	<i>Ziziphus spinachristi</i>	Fr	F, P	S	N
		1	<i>Butyrospermum paradoxum</i>	Fr	F, A	S	N
		2	<i>Vitex doniana</i>	Fr, fe	F	S	N
	<b>Fourrage</b>	2	<i>Sclerocarya birrea</i>	Fe	F	S	N
		1	<i>Borassus aethiopium</i>	Fl, fe	F, P, A	S, C	N
		2	<i>Hyphaene thebaica</i>	Fe, fl	F, A	S	N
		2	<i>Calotropis procera</i>	Fe, fr, fl	F, A	S	N
		2	<i>Balanites aegyptiaca</i>	Fe, fr	F	S	N
		2	<i>Adansonia digitata</i>	Fe, ec	F, P, A	S, C	N
		2	<i>Commiphora sp</i>	Fe	F	S	N
		2	<i>Bauhinia rufescens</i>	Fe	F, A	S	N
		2	<i>Piliostigma reticulatum</i>	Fe, fr	F, A	S	N
		2	<i>Cassia mimosoides</i>	Fe	F, P	S	N
		2	<i>Cassia italica</i>	Fe, fr	F	S	N
		2	<i>Daniellis oliveri</i>	Fe, fr	F	S	N
		2	<i>Parkinsonia aculeata</i>	Fe, fr	P, A	S	N
		2	<i>Maerua crassifolia</i>	Fe	F	S	N

		2	<i>Combretum glutinosum</i>	Fe	F, A	S	N
		2	<i>Combretum micranthum</i>	Fe	F	S	N
		2	<i>Guiera senegalensis</i>	Ti, fe	F	S	N
		2	<i>Combretum nigricans</i>	Fe	F	S	N
		2	<i>Dalbergia sisso</i>	Fe	F	S	N
		2	<i>Andropogon gayanus</i>	Ti, fe	P, A	S, C	N
		2	<i>Acacia raddiana</i>	Fe	F	S	N
		2	<i>Acacia albida</i>	Fe, fr	F, P, A	S	N
		2	<i>Acacia laeta</i>	Fe	F	S	N
		2	<i>Acacia seyal</i>	Fe	F, P	S, C	N
		2	<i>Acacia nilotica</i>	Fe, fr	F, P	S	N
		2	<i>Ficus salicifolia</i>	Fe, fr	F	S	N
		2	<i>Ziziphus mauritiana</i>	Fe, fr	F, A	S	N
	<b>Médecine</b>	2	<i>Annona senegalensis</i>	R, fe, fr	F	S	N
		2	<i>Borassus aethiopium</i>	Go	F, P, A	S, C	N
		2	<i>Calotropis procera</i>	Ti, r, fe	F, A	S	N
		2	<i>Phoenix dactylifera</i>	Fr	P, A	S, C	N
		2	<i>Balanites aegyptiaca</i>	Ti, r, fe	F, A	S	N
		2	<i>Stereospermum kunthianum</i>	R	F	S	N
		1	<i>Adansonia digitata</i>	Fe, fr	F, A	S, C	N
		2	<i>Seiba pentandra</i>	Ti, fe, gr	F	S	N
		2	<i>Commiphora africana</i>	Ti	F	S	N
		1	<i>Bauhinia rufescens</i>	Ti, r	F, A	S	N
		2	<i>Cassia italica</i>	Ti, fe	F	S	N
		2	<i>Commiphora mimosoides</i>	Ti, r, fe	F	S	N
		2	<i>Commiphora occidentalis</i>	Fe	F	S	N
		2	<i>Commiphora seberiana</i>	Ti, r, fe	F	S	N
		2	<i>Piliostigma reticulatum</i>	Fe	F, A	S	N
		1	<i>Tamarindus indica</i>	Ti, r, fe	F, A	S	N
		2	<i>Daniella oiveri</i>	Ti, fe	F	S	N
		2	<i>Boscia angustifolia</i>	Ti	F	S	N
		2	<i>Boscia senegalensis</i>	Ti, fe	F	S	N
		2	<i>Maerua angalensis</i>	Ti, fe	F	S	N
		2	<i>Maerua crassifolia</i>	Ti, fe	F	S	N
		2	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	Ti, fe	F	S	N
		2	<i>Combretum glutinosum</i>	Ti, fe	F	S	N
		1	<i>Guiera senegalensis</i>	R, fe	F, A	S	N
		1	<i>Terminalia avicennioides</i>	Ti, r, fr	F	S	N
		2	<i>Diopyros mespiliformis</i>	Ti, fe	F	S	N



		2	<i>Euphorbia balsamifera</i>	Fe	F, A	S	N	
		2	<i>Euphorbia hirta</i>	Fe	F	S	N	
		2	<i>Lawsonia inermis</i>	R, fe	F	S	N	
		1	<i>Azadirachta indica</i>	Fe, fr	P, A	C	N	
		1	<i>Khaya senegalensis</i>	Ec, fe	F, P	S	N	
		1	<i>Acacia nilotica</i>	Fe, fr	F, A	S	N	
		2	<i>Acacia raddiana</i>	Ti	F	S	N	
		2	<i>Albizia chevalieri</i>	Ti, fe	F	S	N	
		2	<i>Dichrostachys cinerea</i>	Ti, fe	F	S	N	
		2	<i>Entada africana</i>	Fe	F	S	N	
		2	<i>Mimosa pigra</i>	Fe, fr	F	S	N	
		2	<i>Prosopis africana</i>	Ti, fe	F	S	N	
		2	<i>Ficus dekdekena</i>	Ti	F, A	S	N	
		2	<i>Ximenia americana</i>	Ti, fe	F	S	N	
		2	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Ti	F	S	N	
		2	<i>Mitragyna inermis</i>	Ti, fe	F	S	N	
		1	<i>Butyrospermum paradoxum</i>	Ti	F, A	S	N	
	<b>Parfums, cosmétiques</b>	<b>Savons,</b>	2	<i>Acacia raddiana</i>	Fe	F	S	N
			2	<i>Balanites aegyptiaca</i>	Gr	F, A	S	N
			2	<i>Bytyrospermum paradoxum</i>	Fl	F, A	S	N
			2	<i>Commiphora africana</i>	Fe	F	S	N
			2	<i>Grewia villosa</i>	Ec	F	S	N
	<b>Colorants</b>		2	<i>Acacia nilotica</i>	Fr	F	S	N
			2	<i>Anogeissus leiocarpus</i>	Ec	F	S	N
			2	<i>Bombax costatum</i>	Ec	F, A	S	N
			2	<i>Hyphaene thebaïca</i>	Fr	F, A	S	N
			1	<i>Lawsonia inermis</i>	Fe	F	S	T
			1	<i>Parkia biglobosa</i>	Ec	F	S	N
	<b>Ustensiles, artisanat et matériaux de construction</b>		2	<i>Acacia seyal</i>	Ti	F	S	N
			1	<i>Borassus aethiopicum</i>	Ti, fe	F, P, A	S, C	N, T
			2	<i>Bytyrospermum paradoxum</i>	Ti	F, A	S	N
			2	<i>Cassia sieberiana</i>	Ti	F	S	N
			2	<i>Combretum glutinosum</i>	Ti, ra	F, A	S	N
			2	<i>Dichrostachys cinerea</i>	Ti	F	S	N
			2	<i>Diopyros mespiliformis</i>	Ti	F	S	N
			1	<i>Hyphaene thebaïca</i>	Ti, fe	F, A	S	N
			2	<i>Khaya senegalensis</i>	Ti	F, P	S	N
			2	<i>Prosopis africana</i>	Ti	F	S	N
			2	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Ti	F	S	N

		2	<i>Terminalia avicennioides</i>	Ti	F	S	N
		1	<i>Balanites aegyptiaca</i>	Ti	F, A	S	N
		2	<i>Bombax costatum</i>	Ti, fr	F, A	S	N
		2	<i>Detarium microcarpum</i>	Ti	F	S	N
		1	<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	Ti	P	C	N
		2	<i>Piliostigma reticulatum</i>	Ti	F, A	S	N
			<i>Sclerocarya birrea</i>	Ti	F, A	S	N
		2	<i>Prosopis africana</i>	Ti	F	S	N
		2	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Ti	F	S	N
		2	<i>Tamarindus indica</i>	Ti	F, A	S	N
		2	<i>Phoenix dactylifera</i>	Ti, fe	F, A	S	N
		2	<i>Graminées pérennes</i>	Ti, fe	F	S	N
	<b>Pesticides</b>	2	<i>Annona senegalensis</i>	Fe, ti	F, A	S	N
		2	<i>Azadirachta indica</i>	Fe, ti	A, P	C	N, T
		2	<i>Borassus aethiopium</i>	Ec, re	F, P, A	S, C	N
		2	<i>Calotropis procera</i>	Fe	F, A	S	N
		2	<i>Euphorbia balsamifera</i>	Fe, ti	A	S	N
		2	<i>Guiera senegalensis</i>	Fe	F, A	S	N
		2	<i>Khaya senegalensis</i>	Fe, ec	F, P	S	N
		2	<i>Macrura crassifolia</i>	Fe, ti	F	S	N
		2	<i>Parkia biglobosa</i>	Fe, ec	F, A	S	N
		2	<i>Piliostigma reticulatum</i>	Fe, ec	F, A	S	N
		2	<i>Sclerocarya birrea</i>	Ec	F, A	S	N
		2	<i>Steriospermum kunthianum</i>	Fe, ec	F	S	N
		2	<i>Terminalia avicennioides</i>	Fe	F	S	N
		2	<i>Vitex doniana</i>	Fe	F	S	N
	<b>Exsudats</b>	1	<i>Acacia senegal</i>	Go	F	S	N, T
		1	<i>Acacia seyal</i>	Go	F	S	N, T
		1	<i>Acacia laeta</i>	Go	F	S	N, T
		1	<i>Acacia nilotica</i>	Go	F	S	N, T
		1	<i>Acacia raddiana</i>	Go	F	S	N, T
		1	<i>Combretum nigricans</i>	Go	F	S	N, T
	<b>Tannerie</b>	2	<i>Acacia nilotica</i>	Fr	F	S	N
		2	<i>Acacia seyal</i>	Ec	F	S	N
		2	<i>Khaya senegalensis</i>	Ec	F	S	N
		2	<i>Pterocarpus erinaceus</i>	Ec	F	S	N
		2	<i>Tamarindus indica</i>	Ec	F	S	N
		2	<i>Ziziphus mauritiana</i>	Ec	F	S	N

Animaux et produits d'animaux	Transformation du PFNL	Etat	Espèces	Partie commercialisée	Habitat	Origine/Source	Marché
		1, 2, 3			F, P, A	S, C	N, T
Animaux vivants		1	<i>Cyncerus caffer</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Hippotragus equinus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Giraffa camelopardalis</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Kobus defassa</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Adenota kob</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Sylvicapra grimmia</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Ourebia ourebi</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Gazelle rufifrons</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Gazelle dorcas</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Alcelaphus buselaphus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Hyrix cristata</i>	Ae	F	S	N, T
		2	<i>Lepus capensis</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Xerus erythropus</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Papio doguera</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Erythrocebus patas</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Cercopithecus aethiops</i>	Ae	F	S	N, T
		2	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Panthera leo</i>	Ae	F	S	N, T
		2	<i>Canus aureus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Viverra civetta</i>	Ae	F	S	N, T
		2	<i>Herpestes naso</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Bulbucus ibis</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Scopus umbretta</i>	Ae	F	S	N
		1	<i>Francolinus albo</i>	Ae	F	S	N, T
		3	<i>Ptilopachus petrosus</i>	Ae	F	S	N
		1	<i>Numida melagris</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Psittacus erithacus</i>	Ae	F	S	N, T
		2	<i>Coracias abyssinicus</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Bucorvus abyssinicus</i>	Ae	F	S	N, T
		2	<i>Tockus</i>	Ae	F	S	N
		1	<i>Otis arabs</i>	Ae	F	S	N, T
		2	<i>Oena capensis</i>	Ae	F, A	S	N
		2	<i>Streptopelia vinacea</i>	Ae	F, A	S	N
		2	<i>Columba guinea</i>	Ae	F, A	S	N
		2	<i>Touraco sp.</i>	Ae	F, A	S	N

		2	<i>Varanus exanthematicus</i>	Ae	F, A	S	N, T
		2	<i>Geochelone sulcata</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Python sebea</i>	Ae	F	S	N, T
	<b>Miel, cire</b>	1	<i>Polistes sp</i>	miel, cire	F, A	S	N, T
	<b>Gibier</b>	1	<i>Gazelle rufifrons</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Gazelle dorcas</i>	Ae	F	S	N, T
		2	<i>Lepus capensis</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Xerus erytropus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Cyncerus caffer</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Hippotragus equinus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Kobus defassa</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Adenota kob</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Sylvicapra grimmia</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Ourebia ourebi</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Alcelaphus buselaphus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Francolinus albo</i>	Ae	F	S	N, T
		2	<i>Ptilopachus petrosus</i>	Ae	F	S	N
		1	<i>Numida melagris</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Psittacus erithacus</i>	Ae	F	S	N, T
		1	<i>Otis arabs</i>	Ae	F	S	N, T
		2	<i>Oena capensis</i>	Ae	F, A	S	N
		2	<i>Streptopelia vinacea</i>	Ae	F, A	S	N
		2	<i>Columba guinea</i>	Ae	F, A	S	N
	<b>Autres produits d'animaux comestibles :</b>	2	<i>Otis arabs</i>	O	F	S	N, T
	<b>Œuf</b>	2	<i>Struthio camelus</i>	O	F	S	N, T
		2	<i>Numida melagris</i>	O	F	S	N, T
	<b>Cuir, peaux</b>	1	<i>Varanus exanthematicus</i>	Pe	F	S	N, T
		1	<i>Varanus niloticus</i>	Pe	F	S	N, T
		1	<i>Eryx muelleri</i>	Pe	F	S	N, T
		1	<i>Python regius</i>	Pe	F	S	N, T
		1	<i>Naja hadje</i>	Pe	F, A	S	N, T
		1	<i>Naja nigricolis</i>	Pe	F, A	S	N, T
		1	<i>Bitis arietans</i>	Pe	F	S	N, T
		1	<i>Crocodylus niloticus</i>	Pe	F	S	N, T
		2	<i>Struthio camelus</i>	Pe	F	S	N, T
		2	<i>Lutra maculicolis</i>	Pe	F	S	N, T
		2	<i>Ictonyx striatus</i>	Pe	F	S	N, T

		1	<i>Panthera leo</i>	Pe	F	S	N, T
		2	<i>Addax nasomaculatus</i>	Pe	F	S	N, T
		2	<i>Hyppotragus equinus</i>	Pe	F	S	N, T
		2	<i>Oryx dammah</i>	Pe	F	S	N, T
	<b>Médecine</b>	2	<i>Cyprea sp</i>	Coq	F	S	N
		2	<i>Conus sp</i>	Coq	F	S	N
		2	<i>Lynnea sp</i>	Coq	F	S	N
		2	<i>Bulinus sp</i>	Coq	F	S	N
		2	<i>Biomphalaria sp</i>	Coq	F	S	N
		2	<i>Achatina fulica</i>	Coq	F	S	N
		2	<i>Mutela rostrata</i>	Coq	F	S	N
		2	<i>Androctonus sp</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Mossamedessa abnormis</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Nephila senegalensis</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Dinothrombidium sp</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Bufo sp</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Testudo sulcata</i>	Coq	F	S	N
		2	<i>Agama agama</i>	Te	F	S	N
		2	<i>Chamaeleo africanus</i>	Ae	F	S	N
		2	<i>Varanus niloticus</i>	Pe	F	S	N
		2	<i>Python regius</i>	Pe	F	S	N
		2	<i>Naja nigricolis</i>	Pe	F	S	N
		2	<i>Bitis arietans</i>	Pe	F	S	N
		2	<i>Struthio camelus</i>	G, Au	F	S	N
		2	<i>Pelecanus rufescens</i>	Te	F	S	N
		2	<i>Milvus migrans</i>	Pe	F	S	N
		2	<i>Otis arabs</i>	G	F	S	N
		2	<i>Bucorvus abyssinicus</i>	Pe	F	S	N
		2	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Pe, Del	F	S	N
		2	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>	Pe, Pu	F	S	N
		2	<i>Giraffa camelopardalis</i>	Pe, Os	F	S	N
		2	<i>Syncerus caffer</i>	Os	F	S	N
		2	<i>Loxondonta africana</i>	Pe, Del	F	S	N
		2	<i>Hystrix cristata</i>	Pi	F	S	N
		2	<i>Atelerix albiventis</i>	Pi	F	S	N
	<b>Autres produits d'animaux : Artisanat</b>	1	<i>Struthio camelus</i>	Pu, O	F	S	N, T
		1	<i>Viverra civetta</i>	Del	F	S	N, T
		2	<i>Hippopotamus amphibius</i>	Del	F	S	N, T
		2	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>	Del	F	S	N, T

		1	<i>Kobus ellipsiprymnus</i>	C	F	S	N, T
		1	<i>Addax nasomaculatus</i>	C	F	S	N, T
		1	<i>Hyppotragus equinus</i>	C	F	S	N, T
		2	<i>Oryx dammah</i>	C	F	S	N, T
		1	<i>Loxodonta africana</i>	C	F	S	N, T

## Annexe 6. Liste synoptique de Conventions, Accords, Traités

<b>Intitulé</b>	<b>Objectif</b>	<b>Date et lieu d'adoption</b>	<b>Date de ratification par le Niger</b>
<b>1. Convention internationale pour la protection des végétaux</b>	Maintenir et intensifier la coopération internationale pour lutter contre les parasites et les maladies des plantes et des produits végétaux et pour empêcher leur introduction et leur propagation au-delà des frontières nationales	06.12.1951 Rome 03.04.1952	04.06.1985
<b>2. Convention phytosanitaire pour l'Afrique au Sud du Sahara</b>	Empêcher l'introduction des maladies, insectes nuisibles et autres ennemis des végétaux dans les régions de l'Afrique situées au Sud du Sahara, les éliminer ou les combattre lorsqu'ils sont présents dans cette région et empêcher la propagation	29.07.1954	17.10.1961
<b>3. Convention de l'organisation contre le criquet migrateur africain</b>	Mener, sur le plan international, une lutte préventive contre le criquet migrateur africain et étendre cette lutte contre d'autres espèces d'acridiens migrants	25.05.1962 13.04.1962	13.04.1963
<b>4. Convention et statut relatifs à la mise en valeur du bassin du Lac Tchad (et amendement)</b>	Renforcer la coopération et intensifier les efforts de mise en valeur du bassin du lac Tchad et créer une institution à cet effet	22.05.1964 (Convention) 22.10.1972 (Amendement)	
<b>5. Convention phytosanitaire pour l'Afrique</b>	Combattre et éliminer les maladies des plantes en Afrique et prévenir l'apparition de maladies nouvelles	13.09.1967 Kinshasa	25.04.1968
<b>6. Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles dite « Convention d'Alger »</b>	1°) Adopter les mesures nécessaires pour assurer la conservation, l'utilisation des sols, eaux, flore et faune en accord avec les principes scientifiques et à l'égard du meilleur intérêt des peuples 2°) Accorder une protection spéciale aux espèces de faune et de flore menacées d'extinction et à leurs habitats	15.09.1968 Alger 09.10.1969	26.02.1970
<b>7. Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des</b>	1°) Arrêter l'empiètement sur les sites et la perte des zones humides de tout genre (lacs, lagons, marais, etc.)	02.02.1971	30.08.1987

<i>oiseaux d'eau dite « Convention Ramsar »</i>	2°) Encourager ses adhérents à désigner et à protéger des zones humides par l'inclusion de ces sites sur une liste des zones humides maintenue par la convention (dans ce contexte, le Niger a nommé le Parc National du « W » comme site « Ramsar »	Ramsar (Iran)	21.12.1975	
8. <i>Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leurs sous-sols</i>	Exclure de la course aux armements le fond des mers et des océans ainsi que leurs sous-sols, comme étape vers le désarmement, l'atténuation des tensions internationales et le maintien de la paix mondiale	11.02.1971 Londres, Moscou, Washington	18.05.1972	18.05.1972
9. <i>Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et leur destruction</i>	Eliminer l'utilisation d'armes biologiques et en interdire la mise au point comme mesures en vue du désarmement général pour le bien de l'humanité entière	10.04.1972 Londres, Moscou, Washington	26.03.1975	26.03.1975
10. <i>Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction dite « Convention CITES » ou bien « Convention de Washington »</i>	1°) Contrôle, supervision et réglementation du commerce international exceptionnel  2°) Mise en œuvre d'un système de permis pour réglementer le commerce sur la base de trois (3) annexes (I, II, III)	06.03.1975 Washington 01.07.1975 (Amendement 30.04.1983 à Gaborone)	08.09.1975	08.09.1975
11. <i>Convention portant création d'un Comité inter-Etats de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)</i>	Protéger les populations de la région soudano-sahélienne ainsi que leur économie contre la sécheresse	12.12.1973 Ouagadougou	24.01.1974	(ratification)
12. <i>Accord portant réglementation commune sur la faune et la fore</i>	Préparer une liste commune d'espèces protégées fondée sur l'annexe de la Convention d'Alger, ainsi que les règles communes destinées à éliminer les différences existant entre les Etats membres, dans le degré de protection accordé aux différentes espèces	03.12.1977	02.12.1977	
13. <i>Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage dite « Convention de Bonn »</i>	1°) Conservation d'espèces migratrices sur la totalité de parcours qu'elles empruntent  2°) Protection de certaines espèces migratrices menacées d'extinction : cigognes, baleines, etc.	23.06.1979  Bonn 01.11.1983	07.07.1980	07.07.1980
14. <i>Convention internationale pour la protection de végétaux</i>	Maintenir et intensifier la coopération internationale pour lutter contre les parasites et les maladies des plantes et des produits végétaux, pour empêcher leur introduction et leur propagation, au-delà des frontières nationales	06.12.1951 Rome 03.04.1952	04.06.1985	04.06.1985
15. <i>Convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger et protocole relatif au fonds de développement du Bassin du Niger</i>	Transformer la Commission du fleuve Niger en Autorité du Bassin du Niger et créer un fonds de développement destiné à contribuer à la mise en valeur du bassin du Niger	21.11.1980  03.12.1982	03.12.1980	03.12.1980
16. <i>Protocole amendant la convention relative aux zones humide d'importance internationale particulièrement</i>	Rendre la convention plus efficace en incluant les engagements spécifiques aux Etats parties	03.12.1982	30.12.1987	30.12.1987

<i>comme habitats de la sauvagine</i>		01.10.1986	
<b>17. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</b>	- Réduire les effets négatifs des activités humaines industrielles, sources d'émissions diverses dans l'atmosphère - Elaborer des instruments légaux pour faire face à la menace du changement climatique et de la variabilité du climat	11.06.1992 Signature à Rio 24.03.1994	25.07.1995
<b>18. Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique</b>	- Favoriser la coopération internationale et régionale entre les Etats, les organisations intergouvernementales et le secteur non gouvernemental aux fins de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments - Assurer des ressources financières nouvelles et additionnelles ainsi qu'un accès satisfaisant aux techniques pertinentes, afin d'influer sensiblement sur les mesures par lesquelles le monde sera à même de s'attaquer à l'appauvrissement de la diversité biologique	11.06.1992 Signature à Rio	25.07.1995
<b>19. Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification particulièrement en Afrique</b>	Favoriser l'utilisation viable des terres et le développement durable dans les pays touchés par la désertification et la sécheresse, en éliminant la pauvreté et en garantissant la sécurité alimentaire et énergétique, la croissance économique et la stabilité des ressources financières	Adoptée à Paris le 17.06.1994	Signée par le Niger le 14.10.1994 à Paris, ratifiée le 19.01.1996
<b>20. Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international</b>	Encourager le partage des responsabilités et la coopération entre les parties dans le domaine du commerce international de certains produits chimiques, afin de protéger la santé des personnes et l'environnement contre les dommages éventuels, et afin de contribuer à l'utilisation écologiquement rationnelle des produits (chimiques interdits ou strictement contrôlés, préparations des pesticides extrêmement dangereux)	Adoptée le 10 septembre 1998	Non signée, mais la ratification par le Niger est en cours
<b>21. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la Convention sur la diversité biologique</b>	Conservier la diversité biologique et protéger la santé humaine contre les effets néfastes des organismes vivants modifiés (OVM) issus de la biotechnologie moderne. Les mouvements de tels organismes sont régis par le principe de l'accord préalable (APC)	Adopté le 29 janvier 2000 à Montréal	Signé par le Niger le 30 mai 2000
<b>22. Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</b>	S'acquitter des engagements chiffrés en matière de limitation et de réduction prévus des gaz à effets de serre de façon à promouvoir le développement durable.	Au 2 juillet 2002, 84 signatures et 74 ratifications ont été enregistrées	Signé par le Niger le 23.10.1998 et ratifié le 30.09.2004

Source : IREC-Niger, 2006



## Annexe 7. Compilation des projets/programmes de gestion des ressources naturelles partagées et/ou transfrontalières

Titre du projet	Objectifs	composantes ou domaine d'intervention	Pays couverts	Tutelle	Agence d'exécution	Etat d'exécution	Durée	Budget /Source
<b>Projet de Développement des Ressources en Eau et de Gestion Durable des Ecosystèmes dans le Bassin du Niger, (DREGDE)</b>	Améliorer la coordination régionale, le développement et la durabilité de la gestion des ressources en eau du bassin du Niger.	C 1 : Renforcement des Institutions et des capacités de l'ABN ; C 2 : Réhabilitation, optimisation et développement des infrastructures régionales ; C 3 : Gestion durable des écosystèmes dégradés prioritaires et réhabilitation des petites infrastructures hydrauliques.	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Tchad	ABN	BM, PUND	En exécution	Durée = 5 ans (2007-2012)	500 millions \$ (FED)
<b>Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes Niger – Nigeria (P. GIE N/N)</b>	Asseoir les conditions de durabilité de la gestion intégrée des écosystèmes naturels pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la préservation des écosystèmes d'importance mondiale dans les bassins versants transfrontaliers entre le Niger et le Nigeria	C 1 : Le développement de stratégies d'intégration, d'harmonisation et de coopération sous-régionale en matière de gestion des ressources naturelles transfrontalières; C 2 : Le renforcement de capacités pour la valorisation des connaissances et des valeurs locales en vue d'appuyer la conservation et le partage équitable des ressources naturelles ; C 3 : La mise en oeuvre des stratégies communes de gestion participative en vue d'inverser les tendances à la dégradation des ressources naturelles, conserver la biodiversité et accroître la productivité des terres.	Niger, Nigeria	CMNNC	PNUE ICRISAT	En exécution Seconde phase en préparation	8 ans en deux phases Phase 1 : (2007-2011)	27 millions \$USD (FEM)
<b>Projet de Gestion Intégrée des Plantes Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'Ouest (PGIPAP)</b>	Contribuer à la maîtrise de la prolifération des végétaux aquatiques et de réduire au minimum leurs impacts à travers la gestion durable des ressources naturelles afin de maximiser leur apport au développement social, économique et environnemental	C1 : Gestion Intégrée des adventices aquatiques proliférantes ; C 2 : renforcement des capacités ; C 3 : coordination du projet	(Bénin, Ghana, Gambie, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Mauritanie)	Direction de la Pêche et de l'Aquaculture/ DGEEF	CEDEAO	En exécution	5 ans (2007-2012)	1,5 Milliard F. CFA (BAD)
<b>Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)</b>	Contribuer à la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest. Plus spécifiquement, renforcer durablement la conservation efficace des écosystèmes du complexe WAP (W, Pendjari, Arly) dans une perspective régionale avec une optimisation des bénéfices pour la population riveraine.	C 1 : Le cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées est renforcé pour une gestion concertée et harmonisée du complexe WAP (composante 1 : UEMOA - cadre institutionnel régional) ; C 2 : La gestion au niveau des institutions nationales des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources animales et végétales est plus efficace et durable (composante 2 : PNUD - interventions dans les aires protégées) ; C3 : Pressions négatives exercées par les populations atténuées avec un bilan coûts-bénéfices favorable à celles-ci (composante 3 : ONG - appui aux populations locales	Niger, Burkina Faso, Bénin	Direction de la Faune, Chasse et des Aires Protégées/DGEEF	UEMOA, UICN, PNUD	En instance de démarrage	5 ans (2011-2015)	19 Millions € (UE)

		riveraines).							
<b>Programme Régional Italien Parc W</b>	Accompagner le processus de passage de la phase assistée en faveur des aires protégées du complexe W vers une autonomie de gestion de la RBT/W selon le principe des accords interétatiques.	C1. Améliorer les capacités institutionnelles en matière de: connaissance des ressources naturelles et des écosystèmes; conservation environnementale et développement durable, tout en garantissant l'application des dispositions fondamentales des accords internationaux sur la gestion de la RBT/W. C2. Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones périphériques des aires protégées de RBT/W, tout en assurant la conservation de l'environnement. C3. Faciliter la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes de la RBT/W.	Niger, Bénin Burkina	Coop. Italienne, CE, PNUD, UEMOA, Ministères concernés	DGCS du Ministère des Affaires Etrangères italien	En exécution	2 ans	3.347.005,80 EUR Coop. Italienne	
<b>Projet de Conservation à base communautaire de la biodiversité du complexe des Parcs W, Arly, Pendjari (WAP) et de leurs zones d'influences WAP</b>	Le but du projet est la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité du Complexe des Parcs W, d'Arly et de la Pendjari (WAP). L'objectif du projet vise à ce que les perspectives pour la conservation à long terme de la biodiversité dans le Complexe WAP aient été bien améliorées selon une progression significative et mesurable des indicateurs de durabilité du système AP	C 1 : Amélioration de la cohérence entre le développement local et les initiatives axées sur la conservation effectuée dans les zones tampon et de transition du Complexe. C 2 : Efficacité de la planification de l'utilisation des terres à tous les niveaux du territoire autour du Complexe C 3 : Adoption de mécanismes de prévention des conflits par les protagonistes à l'échelle communale et provinciale dans chaque pays C 4 : Promotion des petites entreprises respectueuses de la biodiversité C 5 : Un programme d'éducation et de communication sur l'environnement (EEC) aide à promouvoir des changements positifs dans les attitudes et le comportement à l'égard du système WAP AP	Ce projet concerne le Niger, le Bénin et le Burkina Faso	Direction de la Faune, Chasse et des Aires Protégées/DGE EF	UICN	En exécution	Cinq ans (2008-2013)	2 099 087 \$ USD (FEM)	
<b>Projet Grande Muraille Verte (P GMV)</b>	Contribuer à la mise en valeur pérenne des zones saharo sahéliennes à travers une gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et la désertification	C 1 : Promotion des activités agrosylvopastorales génératrices de revenus et pour satisfaire les divers besoins des populations rurales; C 2 : Diversification des systèmes d'exploitation et de mise en valeur des terres ; C 3 : Conservation/valorisation de la biodiversité ; C 4 : Restauration /conserver des sols dégradés; Amélioration/renforcement de la séquestration de CO2 pour contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.	le Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée, Djibouti.	DGEEF	Commission de l'Union Africaine	En phase de préparation avancée	Phase 1 de cinq ans à partir de 2012 (processus sur un long terme)	6,88 Millions de Dollars (FEM)	
<b>Projet de développement du bassin du Lac Tchad (PRODBALT)</b>	Réduire la pauvreté des populations vivant des ressources du Bassin du Lac Tchad.	C 1 : Protection du Lac Tchad et de son Bassin ; C 2 ! Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques,	Tchad, Cameroun, Nigeria, Niger, RCA	CBLT	MHE/DRE	En exécution	Sept ans (2008-2015)	41,84 Milliards (BAD)	

		C 3 : Renforcement des capacités institutionnelles et C 4 : Gestion du programme.						
<b>Projet Antilopes Sahélo-Sahariennes (PASS)</b>	Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les zones arides à travers la restauration et la conservation de la faune sahélo saharienne et de leurs habitats. Pour atteindre ce but, plusieurs étapes doivent être atteintes.	C 1 : Inventaire et identification des habitats favorables de la faune sauvage ; C 2 : Mise en place d'un réseau d'aires protégées avec un volet communication/sensibilisation ; C 3 : Renforcement des populations d'antilopes sahélo sahariennes ; C 4 : Implication des communautés locales ; C 5 : Formation des techniciens à la restauration des antilopes sahélo sahariennes et de leurs habitats ; C 5 : Suivi et analyses scientifiques ; C 6 : Initiation du développement de l'écotourisme ; C 7 : Coordination et suivi évaluation.	Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie	DGEEF	Sahara Conservation Fund (SCF)	En exécution	Quatre ans (2009-2012)	950Millions CFA----- (FFEM, UE, SCF)
<b>Programme de Lutte Contre l'ensablement dans le Bassin du Niger (PLCE/BN)</b>	Contribuer à la sauvegarde sur base participative et durable des ressources en eau et sol dans le bassin du fleuve Niger. L'objectif du Programme est de contribuer à enrayer le processus d'ensablement du fleuve Niger défavorable à la production agricole.	C 1 : l'étude du schéma directeur de lutte contre l'ensablement de l'ensemble du bassin, C 2 : transversale, qui vise le renforcement institutionnel des structures de l'ABN aux niveaux national et régional C 3 : Actions prioritaire de protection et de lutte contre l'ensablement au niveau des trois pays (Burkina Faso, Mali et Niger) visant la mise en œuvre d'actions concrètes au niveau de la zone du bassin la plus sensible du point de vue de l'ensablement.	Burkina Faso, Mali et Niger	ABN	ABN FAD/BAD UEMOA	En exécution Seconde phase en préparation	5 ans (2005 -2010)	22 901 240 000 F CFA (BAD, UEMOA)
<b>Projet Inversion des Tendances à la Dégradation des Terres et des Eaux (ITDTE/FEM)</b>	Réaliser de multiples bénéfices environnementaux de développement durable à l'échelle globale et de gestion intégrée des ressources en terre et en eau du bassin du Niger	C 1 : Développement institutionnel et gestion du projet C 2 : Renforcement des capacités et sensibilisation publique C 3 : Gestion des données et des connaissances C 4 : Forum régional C 5 : Projets pilotes de démonstration et Programme de micro subventions CV 6 : Elaboration de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) et formulation du PAS	Les 9 pays de l'ABN	ABN	BM, PNUD	En exécution Seconde phase en préparation	5 ans (2005 -2010)	13 millions dollars USA (FEM)

<b>Programme MIKE (P. MIKE)</b>	Mettre en place d'un système de suivi de l'abattage illicite d'éléphants	C1. Détermination des tendances réelles de l'abattage illicite d'éléphants C2. Détermination de l'évolution des tendances avec le temps C3. Détermination des causes de cette évolution dans le temps C4. Analyse des informations obtenues	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Senegal, Togo, Liberia	DGEEF	UICN	En exécution	5ans	10.000.000 /EUR Commission Européenne.
<b>Projet Fauna Corridor</b>	Etendre le système d'aires protégées (AP) géré par le Niger dans le biome saharien en appliquant des approches efficaces de gestion des AP et en créant des corridors de migration de la faune.	C1. Cadre de Gouvernance pour l'expansion des aires protégées du biome saharien ; C2. Assurer la création de nouvelles aires protégées dont celle de Termit Tin Toumma; C3 .L'ouverture, la protection et le fonctionnement des corridors de faune dans le Nord.	Niger (Agadez, Diffa, Zinder et Maradi)	DGE/EF	PNUD/DGE/EF	En instance de démarrage	4ans	11.123.000 USD FEM /PNUD
<b>Renforcer l'efficacité et catalyser la durabilité du système des aires protégées du W-Arly-Pendjari (WAP)</b>	Contribuer à une gestion durable des écosystème, à la valorisation des richesses biologiques et culturelles du complexe des parcs W-Arly-Pendjari (WAP) et de ses périphéries et à l'amélioration des bien être des populations riveraines.	C1.Mise en cohérence des politiques de conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles; C2. Accroissement des retombées de la conservation pour les populations; C3.Prévention des conflits entre activités de production agro-sylvo-pastorale et gestion des aires protégées; C4.Information-Éducation-communication environnementale; C5.Connaissance et suivi des écosystèmes; C6.Gestion technique et financière efficiente du programme.	Benin, Niger Burkina	DGE/EF	IUCN	En exécution	10 ans	Total 5 619 827 USD (FEM)
<b>Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE2) – Niger HYCOS</b>	contribuer à doter l'Autorité du Bassin du Niger des moyens, des outils et des compétences lui permettant d'assurer avec efficacité le suivi et la gestion des ressources en eau.	C 1 : Connaissance des ressources en eau C 2 : Gestion du projet et assistance technique.	Les 9 pays de l'ABN	ABN	BAD	En exécution	4 ans (2011 -2014)	6 300 000 000 F CFA (AFD, FAE)
<b>Projet d'Appui au Renforcement des Moyens de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées dans la Région du Liptako-Gourma (PRMPV/DS)</b>	Renforcer les capacités d'intervention des services de protection des végétaux et des denrées stockées	C 1: Utiliser les techniques et les dispositifs modernes de prospection et de lutte contre les ravageurs et ennemis de cultures et des denrées stockées ; C 2: Permettre aux pays bénéficiaires de développer et de promouvoir la capacité de ressources humaines dans le domaine de la protection des végétaux. l'utilisation rationnelle des pesticides et les techniques de lutte intégrée ; C 3: Promouvoir la coopération et l'intégration régionale dans le cadre du contrôle et de la lutte contre les ravageurs par l'utilisation des techniques modernes de prospection et de traitement ; C 5: Diffuser les informations, réaliser les	Niger, Mali, Burkina Faso	MAG/EL	DGPV/MAG/EL	En exécution	5 ans (2007-2012)	1 324 286 000 FCFA (BADEA)

		enquêtes de terrain et constituer une base de données phytosanitaire au niveau des trois pays sur les ennemis des végétaux et les denrées stockées et leur impact sur l'environnement.						
<b>Projet Santé du Sol (SHP) Micro dose composante Niger</b>	Atteindre 100 000 foyers par la micro dose et augmenter les rendements des principales cultures de 50% suivi d'un accroissement des revenus d'au moins de 30%	C 1: Atteindre au moins 100 000 foyers des producteurs avec Micro dose au Niger ; C 2: - Promouvoir les systèmes de crédits et d'approvisionnement en intrants afin d'améliorer l'accès ; C 3: Renforcer la capacité des parties prenantes et collaborateurs afin d'assurer la durabilité du système ; C 4: - Fournir une base scientifique aux activités du terrain en vue d'améliorer l'exécution du projet et la durabilité du système ; C 5: - Acquérir, analyser et transformer les leçons tirées en guide pour une politique d'orientation pour améliorer et assurer la durabilité du système.	Niger, Mali, Burkina Faso	MAG/EL	INRAN/MAG/EL	En exécution	4 ans (2009-2012)	2 025 000 dollars US 5Alliance pour le Révolution Verte en Afrique 6 AGRA)
<b>Programme de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD/GEF)</b>	Améliorer la sécurité alimentaire, la productivité et la rentabilité des exploitations agricoles et protéger les eaux riveraines des bassins des fleuves Niger et Sénégal	C 1 : Renforcer et élargir l'institutionnalisation du programme de GIPD C 2: Capitaliser les acquis du programme de GIPD et développer une stratégie de communication; C 3:- Démontrer des modèles d'alternatives de production C 4 :- Développer un système communautaire de contrôle des pesticides; C 5 : -Créer des liens entre les communautés qui partagent le même système hydraulique ou qui bénéficient du même cours d'eau; C 6: Promouvoir, des outils communautaires d'analyse et de planification des actions pour l'avenir des bassins des fleuves.	Niger, Mali, Mauritanie, Bénin, Sénégal, Guinée	MAG/EL	FAO	En exécution	4 ans (2009-2013)	9 305 340 Dollars US (GEF, Pays-Bas, Suède, Gouvernement et FAO)
<b>Projet Fonds de lutte contre la désertification pour la réduction de la pauvreté (FLCD/RSP)</b>	Contribuer à la réduction de la pauvreté des populations rurales à travers la gestion rationnelle des ressources naturelles et le renforcement du processus de décentralisation, des stratégies adéquates de sécurité alimentaire et des investissements efficaces pour le développement	C 1 : Appui au développement communautaire C 2 : appui au développement socio économique C 3 : renforcement des capacités des communautés C 4 : appui à la gestion des ressources naturelles C 5 : genre et exclusion sociale C 6 : appui aux activités génératrices de revenus	Niger, Mali, Sénégal, Burkina Faso	CNEDD COSPE	Coopération Italienne	En exécution	5 ans (2005-2011)	2Milliards 5 F. Cfa (Coopération Italienne)
<b>Projet d'appui à la société civile africaine (PASCA)</b>	Animer un cadre de concertation au sein du réseau RBM (Réseau Bilateral Maroobé) pour élaborer des stratégies concertées entre les	C 1 : promotion de politiques pastorales et leur intégration au niveau régional C 2 : reconnaissance des organisations	Mali, Burkina Faso, Niger, Bénin, Nigeria	AREN	CEDEAO	Seconde phase en négociation	6 mois (janvier-juin 2011)	103 000€(UE)

	organisations pastorales des pays de la CEDEAO et entamer une planification pluriannuelle des actions transversales en élevage	pastorales comme interlocutrices auprès des pouvoirs publics C 3 : appropriation par les populations pastorales des textes régionaux régissant le secteur de l'élevage						
<b>Projet de Développement de l'Élevage dans la région du Liptako Gourma (PDERLG)</b>	Contribuer au développement intégré et global en assurant la promotion économique des communautés par l'augmentation des revenus pour maintenir et garantir la durabilité de la sécurité alimentaire dans la région LG.	C 1 : Contribuer à la formation des producteurs, à la réalisation des infrastructures de santé et de production animales ; C 2 : Mettre en place un système de gestion rationnelle des espaces pastoraux ; C 3 : Contribuer au désenclavement de la région par la réalisation d'infrastructures routières ; C 4 : Améliorer le revenu des éleveurs et contribuer à l'autosuffisance alimentaire à travers une valorisation des productions animales.	Niger, Mali, Burkina Faso	MAG/EL	DGSV/MAG/EL	En exécution	5 ans (2007-2012)	6.247.600.000 FCFA (BID)
<b>TCP/RAF/3302</b> Projet sur l'initiative de mise en œuvre de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel	Renforcer la capacité de l'AUC à fournir une assistance à cinq (5) États membres sélectionnés pour élaborer de bonnes stratégies, plans et propositions de projets pour la mise en œuvre réussie de l'initiative sure la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel Initiative. Développer la capacité de la Commission et des cinq pays sélectionnés dans la planification des programmes au niveau national.	C 1: Renforcement de la capacité de la Commission de l'UA à assister ses États Membres dans la mise en œuvre de l'IGMVS C 2 : Elaboration des stratégies et plans nationaux des cinq (5) pays pour la mise en œuvre de l'IGMVS C 3 : Préparation des projets pour une mise en œuvre à l'échelle nationale de l'IGMVS	Mali, Niger, Tchad, Djibouti, Ethiopie	MEE/LCD	FAO	En exécution	2 ans	460 000
<b>EP/INT/503/GEF</b> Projet Gestion intégrée des ressources naturelles des hauts plateaux du Fouta Djallon	Sécuriser l'environnement mondial en assurant la conservation, l'utilisation durable et la gestion intégrée du massif du Fouta Djallon	C 1: Renforcement de la collaboration régionale dans planification et la mise en œuvre des activités de gestion des ressources naturelles C 2: Amélioration de la gestion des ressources naturelles et des conditions de vie dans le massif du Fouta Djallon C 3: Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de gestion intégrée des ressources naturelles C 4: Gestion du projet, suivi et évaluation, diffusion de l'information	Sénégal, Sierra-Léone, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Niger, Mali, Mauritanie	MEE/LCD	FAO, PNUE	En exécution	4 ans	5 000 000
<b>EP/INT/606/GEF</b> Projet Réduction de la dépendance sur les POP et autres produits agrochimiques du Sénégal et du fleuve Niger à travers les bassins de production (FSP)	Protéger les eaux transfrontalières des bassins fluviaux du Niger et du Sénégal grâce à l'élimination de l'utilisation des pesticides POP, la réduction substantielle et l'élimination des autres pesticides toxiques utilisés dans l'agriculture; tout en augmentant la productivité agricole et des avantages économiques nets pour les agriculteurs; Objectif immédiat: démontrer les	C 1 : Sensibilisation et mise en place des lignes de base C 2 : Les évaluations des contaminants d'eau douce C 3 : Élaborer les meilleures pratiques C 4 : Développer les réseaux communautaires	Niger, Sénégal, Mali, Mauritanie, Guinée, Bénin	MA	FAO	En exécution	4 ans	4 105 303

<b>FBPP/GLO/002/BEL</b> Capitalisation des outils en matière de bonne pratique et genre	Capitaliser et de diffuser les savoirs validés en matière de sécurité alimentaire et d'autonomisation des populations rurales, notamment les femmes	C 1 : capitalisation des bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire et genre	Burkina Faso Mali Niger Senegal	MA	FAO	En exécution	4 ans	7 069 667
<b>GCP/RAF/453/SPA</b> Amélioration de la production de riz en Afrique de l'Ouest en réponse à la flambée des denrées alimentaires	Accroître la production de riz en Afrique de l'Ouest en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires	C 1 : Elaborer et mettre en œuvre les politiques et législations semencières nationales C 2 : Renforcer les capacités des petites entreprises ou coopératives locales semencières dans les domaines de la production, le conditionnement, le stockage et la distribution de semences de qualité C 3 : Promouvoir l'intensification durable des systèmes de production de riz dans chacun des 5 pays C 4 : Aider les producteurs/productrices de riz et les organisations de producteurs à transformer et commercialiser du riz de qualité	Côte d'Ivoire, Mali Mauritanie, Niger Sénégal	MA	FAO	En exécution	2 ans	5 829 016
<b>GCP/RAF/428/SPA</b> Unité de Coordination et de Gestion de l'information inter-projets	Renforcer les projets nationaux, à harmoniser leurs modalités d'intervention, à favoriser les échanges d'expériences et à améliorer la visibilité des résultats atteints dans le cadre de l'Initiative Eau pour l'Afrique	C 1 : Renforcer la cohésion et la cohérence des interventions dans un cadre régional et appuyer la mise en place de systèmes de suivi-évaluation sur base géoréférencée C 2 : Capitaliser les acquis et les leçons apprises et promouvoir les bonnes pratiques en soutien aux PNSA des pays de l'Initiative C 3 : Favoriser la circulation de l'information, les échanges et la communication entre les projets nationaux participant à l'Initiative C 4 : Faciliter l'implication de toutes les parties prenantes gouvernementales, société civile, partenaires dans les actions de sécurité alimentaire C 5 : Améliorer la visibilité à l'échelon régional et mettre en place une base de données dynamique/interactive sur les projets C 6 : Développer une vision stratégique commune des pays vis-à-vis des actions à engager au plan sous-régional en liaison avec la sécurité alimentaire et la maîtrise de l'eau	Burkina Faso, Guinée, Mali Niger Senegal,	MA	FAO	En exécution	3 ans	1 577 883
<b>GCP/RAF/410/ITA</b> Appui aux acteurs et leur organisation pour le développement d'unités semi industrielles de transformations agro-alimentaires pour la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire	Objectif : Le renforcement des capacités technique, économique et organisationnelle des promotrices/promoteurs des unités de transformation agroalimentaire au niveau local pour accroître et diversifier l'offre de produits transformés et améliorer la commercialisation;	----	Burkina, Mali, Niger, Sénégal	MA	FAO	En exécution	3 ans	797 780

## Annexe 8. Actions détaillées envisageables

**RECOMMANDATIONS FACE AUX PROBLÈMES ET DÉFIS MAJEURS**

Pour répondre aux besoins de conservation et d'utilisations durables des écosystèmes forestiers et des espaces agro forestiers, il est recommandé les actions ci-après en liens directs avec les problèmes et défis majeurs identifiés.

- L'amélioration des connaissances sur les écosystèmes naturels et les systèmes agro forestiers, (état actuel, dynamique, facteurs d'évolution, ...) et de la performance des outils de planification.
  - Dresser au niveau du pays un profil environnemental ainsi qu'une situation descriptive et analytique des écosystèmes et des agro systèmes :
    - mettre à jour les équipements topographiques et cartographiques (réseau de nivellement, repères planimétriques, couverture photographique et cartes topographiques, ...);
    - cartographier et caractériser les écosystèmes et systèmes agro forestiers au moyen de l'utilisation d'imageries satellitaires de haute résolution afin de disposer d'informations spatialisées sur l'occupation et l'utilisation des terres ;
    - établir la situation actuelle et constituer une base référentielle de données incluant des monographies nationales complètes sur la biodiversité ;
    - réaliser des inventaires, des cartographies et des évaluations périodiques, des ressources biologiques (faune, flore, végétation) et des biens et services des écosystèmes ;
    - cartographier et caractériser les espaces agro forestiers tout en évaluant leur potentiel de production en biens et services aux communautés ;
    - cartographier et caractériser les écosystèmes à statuts particuliers (aires protégées, forêts classées, marchés ruraux concessions cynégétiques, zones humides, enclaves pastorales) afin de faciliter leur mise en réseau opérationnel ;
    - renseigner en données environnementales et cartographiques à l'échelle des communes ; les cartes actuelles ne peuvent servir de supports de planification aux communes.
  - développer un dispositif commun de suivi socio écologique et environnemental pour faciliter la mise en place d'outils appropriés de planification et de gestion (plans de gestion de l'environnement, plans de restauration des terres et reboisement, schémas d'affectation et d'utilisation des terres, schémas directeurs d'aménagement des territoires, ....) :
    - renforcer et étendre le dispositif actuel national de suivi et de surveillance écologique à l'ensemble de la diversité éco systémique et agro systémique et constituer un réseau sous régional fonctionnel d'observatoires de suivi/surveillance écologique et environnementale ;
    - mettre en réseau les systèmes nationaux renforcés en matière de SIG/SIE ;
    - mettre en synergie le processus en cours avec les initiatives régionales notamment celles de la CEDEAO (Système d'information géographique comme support au système d'alerte précoce) et de l'UEMOA (Observatoire régional d'aménagement du territoire) ;
    - mettre en place un système continu de suivi et d'alerte aussi bien sur les catastrophes et les crises que sur les pressions humaines et les changements d'attitudes.
  - développer et soutenir les recherches sur les écosystèmes forestiers et agro forestiers ainsi que sur les produits forestiers non ligneux pour leur valorisation éventuelle :



- capitaliser l'état des connaissances sur les ressources forestières et constituer des bases de données documentaires et cartographiques dynamiques ;
  - mettre en place de programmes de recherche et de formation, pour la connaissance approfondie (taxonomie) et l'inventaire des éléments de biodiversité ;
  - entreprendre des actions de recherche pour mieux maîtriser la sylviculture des espèces forestières à haute valeur économique afin de promouvoir une production suffisante de PFNL à même d'intéresser le secteur privé ;
  - entreprendre le suivi des mouvements transfrontaliers de la faune sauvage et élaborer un cadre juridique approprié pour la protection/conservation des couloirs de migration ;
  - mettre en place des programmes de recherche appliquée et de suivi des principales espèces animales sauvages fortement menacées ;
  - déterminer le statut actuel des principales espèces fauniques pour asseoir des plans de conservation des habitats et des espèces.
- L'amélioration de la résilience des écosystèmes naturels, des espaces agro forestiers et des systèmes de productions agraires face aux changements climatiques :
    - entreprendre des actions de réhabilitation des écosystèmes dégradés et des agro systèmes (fertilité, enrichissement arboré en espèces disparues d'intérêt local, ..) ;
    - mettre en œuvre des programmes de réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation des forêts à faible couverture végétale ;
    - adopter des mesures d'atténuation des effets des sécheresses et changements climatiques sur les productions rurales et les communautés de base ;
    - promouvoir le transfert de techniques et de technologies propres, dont les technologies d'économie de bois énergie, ainsi que de meilleures pratiques ;
    - promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables ;
    - améliorer durablement la productivité et les rendements des systèmes de productions agraires par notamment la mise à la disposition des producteurs des techniques et des technologies prometteuses ;
    - assurer la fluidité des informations relatives aux données météorologiques et aux changements climatiques ;
    - lutter contre la prolifération des espèces végétales envahissantes et/ou chercher les moyens de leur valorisation.
  - Le renforcement des économies locales et la création de conditions favorables aux investissements dans les facteurs de production :
    - promouvoir et développer de nouvelles alternatives économiques comme la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), l'installation de petites industries locales de transformations des produits agricoles et l'écotourisme ;
    - promouvoir la valorisation des sous produits forestiers, ligneux et non ligneux (prise en compte dans les politiques et stratégies, amélioration des connaissances, mise en place d'unités industrielles de transformation et de production, mise en place de structures et de cadres juridiques, études sur les filières, organisation des marchés, capacités technologiques, implication du secteur privé, ....) ;
    - appuyer le développement agroforestier par l'utilisation d'espèces à haut potentiel économique ;
    - évaluer la contribution effective du secteur forestier au PIB national, pour servir éventuellement de base de plaidoyer auprès des décideurs politiques ;
    - promouvoir les systèmes de productions d'intérêts particulièrement financiers et économiques : aménagement des pêcheries, production apicole spécialisée et à haute valeur ajoutée, élevage non conventionnel d'espèces fauniques adaptées.

- L'inversion des tendances à la dégradation des écosystèmes forestiers et des systèmes agro forestiers et restauration du capital productif des ressources naturelles afin de limiter les effets pervers nés de la transformation des paysages et de leur fragmentation :
  - classer des écosystèmes transfrontaliers d'intérêt écologique et socio économique avec des plans d'aménagement et de gestion communs ;
  - créer des zones de conservation intégrale de la diversité biologique en particulier des habitats spécifiques (terrestre et aquatique);
  - promouvoir l'établissement et le maintien de couloirs écologiques transfrontaliers (zones de migration des oiseaux, bassins fluviaux, continuum écologique, ... ) ;
  - mettre en place des schémas d'aménagement et de gestion participative des zones à statuts particuliers (forêts classées, enclaves pastorales, zones humides, ... ) ;
  - mettre en place des réseaux d'écosystèmes à statuts particuliers partagés et/ou transfrontaliers (parcs, réserves, enclaves pastorales, zones humides, concessions cynégétiques) avec les mesures institutionnelles, juridiques et méthodologiques appropriées ;
  - promouvoir le développement de la foresterie communautaire (agroforesterie, plantations économiques, arboretum, ceintures vertes, plantations d'ombrage et d'alignement, forêts communautaires, ...).
  
- L'amélioration des niveaux de conscience environnementale pour mieux diminuer les pressions et promouvoir l'adoption des meilleures pratiques :
  - mettre en œuvre des programmes en matière de sensibilisation et d'information reposant sur l'éducation environnementale de l'ensemble des composantes nationales et développer l'éducation environnementale dans les curriculums scolaires
  - promouvoir la mise en réseau de radios rurales pour la diffusion de meilleures pratiques et comme supports aux programmes de sensibilisation/information et éducation environnementale ;
  - développer des mécanismes de gestion rationnelle et durable des écosystèmes au niveau local (organiser des voyages d'échanges d'expériences entre les communautés, utiliser les canaux locaux de diffusion des informations sur les bonnes pratiques comme les rencontres et festivités communautaires, radio rurales, centres de formation paysanne, cadres locaux de concertation, site Web, ...publier en langue locale un recueil des expériences réussies sur les astuces et pratiques des terroirs, ... ) ;
  - identifier/appuyer les valeurs sociétales et culturelles favorables à la conservation des écosystèmes afin de les promouvoir ;
  - élaborer et mettre en œuvre des programmes conjoints de suivi et de surveillance des pressions à caractère transfrontalier comme la transhumance, le braconnage, le commerce illégal des produits, les coupes abusives, les feux de brousse pour diminuer les pressions sur les ressources ;
  - mettre en place des mécanismes communautaires d'auto surveillance des écosystèmes forestiers (police forestière, cynégétique et piscicole) ;
  - promouvoir des mécanismes concertés de gestion durable de la faune sauvage, en garantissant la participation des populations locales en fonction des intérêts.

### **RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA GOUVERNANCE**

Au plan de la gouvernance, il est recommandé les actions ci-après :

*En matière de politiques et de stratégies :*

- La définition commune d'orientations politiques et stratégiques nationales, bilatérales et sous régionales dans les cadres globaux existants sur la gestion concertée des ressources communes :

- promouvoir des politiques sectorielles (politiques pastorales, politiques forestières et cynégétiques, politiques d'affectation et d'utilisation des terres, ...) et leur intégration au niveau régional ;
  - élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies coordonnées en matière de valorisation des produits forestiers, ligneux et non ligneux ;
  - appuyer la prise en compte des dimensions écologiques et environnementales dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que dans les planifications communautaires ;
  - élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies nationales afférentes aux habitats et espèces fauniques ;
  - élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies nationales de gestion participative des écosystèmes forestiers à statuts particuliers : forêts classées, zones humides, enclaves pastorales, aires protégées ;
  - asseoir des mécanismes d'appropriation des processus de planification liés à la SDR et aux politiques/stratégies sectorielles par les acteurs locaux ;
  - intégrer les préoccupations environnementales et sociales dans les plans, programmes et projets en référant aux politiques de la CEDEAO et de l'UEMOA en matière d'évaluation environnementale ;
  - mettre en œuvre les orientations politiques et stratégiques nationales (en particulier en ce qui concerne le PAMT) ;
  - harmoniser les politiques et les stratégies nationales en matière de forêts et de faune et procéder à leur alignement/adéquation aux politiques et stratégies environnementales adoptées par les organisations sous régionales (UEMOA et CEDEAO);
  - assurer un suivi effectif de la mise en œuvre des Accords Environnementaux Multilatéraux dans la sous région ;
  - harmoniser les politiques forestières nationales à travers notamment l'adoption de directives incitatives communes, d'indicateurs communs et d'approches uniformisées en matière d'évaluations environnementales.
- L'adoption d'approches novatrices et de nouvelles orientations en matière de conservation des écosystèmes, de suivi et d'évaluation :
    - capitaliser et vulgariser les expériences en cours en matière de gestion transfrontalière pour en tirer les enseignements nécessaires au processus du plan de convergence ;
    - adopter l'approche éco systémique prenant en compte aussi bien l'ensemble des biens et services produits par les écosystèmes que sur les attentes des acteurs et des partenaires ;
    - élaborer et adopter des plans d'affectation et d'utilisation des écosystèmes transfrontaliers ;
    - harmoniser au niveau des écosystèmes transfrontaliers les techniques et les méthodes de gestion ;
    - initier et développer des actions transfrontalières impliquant les communautés locales transfrontalières sur les ressources communes ;
    - développer des mécanismes de gestion rationnelle et durable des écosystèmes au niveau local.

*En ce qui concerne le cadre institutionnel, les actions suivantes sont recommandées :*

- L'amélioration du partenariat et de la coopération et des approches institutionnelles nationales et transfrontalières :
  - clarifier les compétences de chaque structure et des entités administratives décentralisées ;
  - établir des réseaux d'échanges d'expériences entre les pays de la sous région à travers notamment des ateliers de capitalisation ;
  - renforcer la synergie d'action et de collaboration entre les différents acteurs et partenaires tant locaux, nationaux, que sous régionaux ;
  - appuyer à l'établissement de partenariats entre les institutions de la sous région ;

- moderniser les services par notamment la maîtrise des nouvelles technologies de communication ;
  - faciliter l'internalisation par les acteurs des orientations politiques et stratégiques lors de la formulation des programmes et projets.
- La mise en place de nouvelles structures et organes de gestion concertée des écosystèmes ainsi que de cadres appropriés de concertation
    - créer des cellules de communication afin de donner plus de visibilité aux activités des services ;
    - créer des services de statistiques au niveau des administrations déconcentrées ;
    - mettre en place des organes de gestion des écosystèmes particuliers ainsi que des structures techniques dans le domaine de la GDT ;
    - mettre en place des structures communes de cogestion des écosystèmes partagés et des ressources naturelles (par exemple la forêt de Banban Rafi, le Complexe d'aires protégées du W, les hydrosystèmes, ...) ;
    - mettre en place des plateformes thématiques de discussions et d'échanges (données sur les écosystèmes, pratiques et pressions, meilleures pratiques, ...).
- Renforcement des capacités techniques d'intervention et de gestion des structures étatiques, de la société civile et des communautés locales :
    - réhabiliter les centres nationaux de formation et de recyclage des agents (Centre Forestier Djibo Mailafia de Torodi) ;
    - renforcer les capacités logistiques et matérielles favorables aux actions de conservation et de gestion ;
    - former les compétences nationales dans les domaines déficitaires (taxonomie, écotoxicologie, changements climatiques, biométrie, ...) ainsi que les compétences locales pour assurer l'auto encadrement des communautés de base ;
    - élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités pour des structures locales existantes (Comités villageois, Commissions locales techniques, Commissions foncières, Organisations paysannes, ...) ;
    - élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités en vue de la conservation *in situ* de la diversité biologique à travers notamment un réseau fonctionnel d'écosystèmes particuliers ;
    - appuyer les communautés à mettre en place des institutions locales et renforcer les capacités de co-gestion de ressources naturelles et d'autres produits de valeur.
- L'amélioration de la participation effective et responsable de l'ensemble des acteurs et des partenaires dans des cadres locaux, nationaux et sous régionaux de concertation :
    - capitaliser et renforcer les cadres de concertation existants au niveau des pays de la sous région ;
    - créer des espaces de concertations bilatérales ;
    - appuyer le fonctionnement des réseaux en place comme : le réseau des unités d'évaluation environnementale des pays membres de l'UEMOA, le réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), le réseau Bilital Maroobé, le réseau sous régional sur la transhumance (RBM) ;
    - renforcer la collaboration et les cadres de concertation avec les autres pays pour conserver et utiliser de façon durable la biodiversité ;
    - développer des mécanismes d'échanges des données et des informations sur les ressources naturelles et l'environnement et renforcer la communication ;
    - accroître les niveaux de prise en charge par les acteurs locaux (collectivités territoriales, communautés de base, organisations d'exploitants, ONGs, services techniques, ...) de leurs responsabilités en matière de gestion décentralisée des écosystèmes ;

- promouvoir de nouveaux mécanismes de nature à reconnaître les organisations paysannes comme des véritables interlocutrices auprès des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers ;
- favoriser des approches régionales de gestion concertées des écosystèmes forestiers partagés à l'image des expériences en cours en ce qui concerne le complexe d'aires protégées du W du Niger.

*S'agissant du cadre juridique, il est recommandé :*

- L'élaboration et l'adoption de cadres juridiques sous régionaux harmonisés par l'ensemble des pays :
  - harmoniser les textes législatifs et réglementaires des pays de la sous région en matière de forêts de faune et de normes environnementales ;
  - formuler des textes de portée sous-régionale pour les ressources naturelles partagées (forêts, eau, faune) en mettant en adéquation ces textes avec les politiques et stratégies communes ;
  - vulgariser et appliquer effectivement les mémorandums et accords actuels en matière de gestion des ressources transfrontalières ;
  - promouvoir des accords bilatéraux en matière de gestion concertée des écosystèmes partagés.
  
- L'amélioration des rapports conflictuels entre les acteurs nationaux et sous régionaux
  - *Au niveau national, transfrontalier et/ou sous régional :*
    - mettre en adéquation les textes avec les orientations politiques et stratégiques ;
    - populariser des principales conventions internationales et les stratégies nationales (PAMT, SDR, PAN/LCD/GRN, SNPA/pêche, SNPA/diversité biologique...) envers les agents de terrain et les élus locaux ;
    - diffusion de tous les textes du secteur (sous forme de recueils) au niveau régional, départemental et local (communes et postes forestiers) ;
    - organisation des ateliers de recyclage et d'échanges sur les nouveaux textes et leurs enjeux ;
    - renforcer et adapter les textes aux réalités contextuelles en ce qui concerne les écosystèmes à statuts particuliers (forêts classées, aires protégées, enclaves pastorales, zones humides, concessions cynégétiques, marchés ruraux).
  
  - *Au niveau des communautés de base transfrontalière*
    - finaliser les textes portant transfert des forêts villageoises aménagées aux populations et clarifier le statut foncier des sites des plantations (ceintures vertes, sites CES/DRS ... ;
    - promouvoir des règles consensuelles de gestion des écosystèmes naturelles et des systèmes agro forestiers réhabilités ou non ;
    - appuyer à la mise en place d'ententes entre les communautés transfrontalières partageant des écosystèmes d'intérêt commun ;
    - encourager la délimitation des réserves foncières communales par les Communes ;
    - populariser les textes en langues nationales ;
    - identifier et évaluer les sources locales de conflits et proposer les mesures techniques et juridiques appropriées ;
    - mettre en œuvre les réglementations consensuelles locales ;
    - favoriser l'appropriation par les populations des textes régionaux harmonisés régissant les différents secteurs en matière de gestion des ressources naturelles.

*Pour ce qui est de la mobilisation des ressources, il est recommandé les actions ci-après :*

- L'accroissement des niveaux des financements et des investissements
  - créer des guichets verts au niveau des banques sous-régionales de développement et évoluer vers la création éventuelle d'un fonds sous régional pour l'environnement et le développement ;
  - amener les pays et les communes à inscrire dans les budgets des montants conséquents ;
  - rendre effectifs les fonds nationaux en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles ;
  - mettre en place un mécanisme national approprié d'auto financement durable de conservation/gestion des écosystèmes.
  - élaborer et soumettre des dossiers de projets aux mécanismes déjà connus et aux nouvelles opportunités de financements comme le MDP et le REDD :
    - Convention Ramsar : inventaires fauniques et suivi écologique, recherche/développement, gestion écosystémique des zones humides, .... ;
    - Convention de l'UNESCO relative à la protection du patrimoine mondial : inventaires fauniques et suivi écologique, recherche/développement, gestion écosystémique, actions de réhabilitation, gestion faunique, .... ;
    - FEM : activités réhabilitantes, renforcement des capacités, gestion transfrontalière de la diversité biologique et des ressources communes, contrôle de la désertification et de ses effets, adaptation au changement climatique, .... ;
    - Accord relatif aux pays ACP : projets communs de développement en matière d'environnement et de développement, sécurité alimentaire, infrastructures économiques de base, ... ;
    - Fonds d'affection Spéciale : renforcement des capacités pour la mise en œuvre des conventions comme la CITES ;
    - FSC : résilience climatique, adaptation aux changements climatiques, actions communautaires, ... ;
    - MDP : promotion de technologies propres de transformation et de production (sel de Samberra, natron des cuvettes oasiennes par exemple), transport, énergie renouvelable, reboisement, renforcement des capacités, .... ;
    - REDD : lutte contre les feux de brousse, préservation/protection intégrale des ressources forestières par la mise en place de brigades communautaires, contrôle et diminution des facteurs de dégradation, réhabilitation des écosystèmes dégradés, accroissement de la participation des communautés dans la gestion des ressources, promotion de la gestion forestière décentralisée, organisation de journées ouest africaine sur les forêts, contrôle des fronts agricoles menaçant les aires protégées, développement de mesures véritables d'atténuation des effets de la dégradation suite à la mise en place d'infrastructures routières, développement d'alternatives économiques aux communautés de base, promotion de nouvelles alternatives d'utilisation et d'économie d'énergie domestiques, ...
- Le développement de partenariats entre les acteurs et partenaires et l'adoption de mécanismes appropriés de mobilisation de ressources financières additionnelles
  - associer et impliquer davantage le secteur privé dans le financement des actions de conservation/gestion des écosystèmes ;
  - asseoir des véritables synergies de mise en commun des actions et de complémentarité des financements ;
  - développer une stratégie sous régionale commune de plaidoyer en vue d'une mobilisation conséquente de ressources financières ;
  - renforcer les capacités des services et des acteurs sur les procédures et les mécanismes de financement par les partenaires financiers ;
  - établir un cadre incitatif favorable à l'implication motivée du secteur privé.